

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
du Languedoc**

**RAPPORT FINANCIER
ANNUEL 2008**



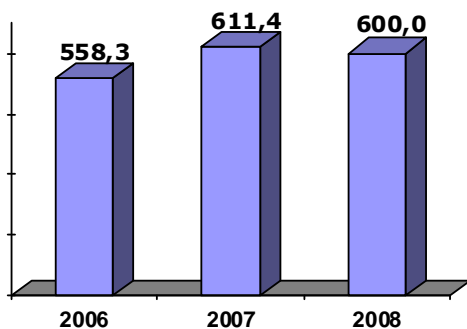
SOMMAIRE

- 1) - Rapport de gestion.
- 2) – Rapport sur les comptes individuels.
- 3) - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes individuels.
- 4) - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.
- 5) - Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital.
- 6) - Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président.
- 7) - Rapport sur les comptes consolidés.
- 8) - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.
- 9) - Déclaration des personnes physiques.

Rapport de Gestion 2008

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB d'activité clientèle, constitué de la marge d'intermédiation et de la marge sur commissions, progresse de 1,1% et reste prépondérant dans les revenus de la Caisse Régionale (93% du PNB total). Malgré la baisse de la marge sur activité propre et produits divers, pénalisée par le contexte baissier des marchés et une référence 2007 élevée, le Produit Net Bancaire de la Caisse Régionale s'établit à 600 millions d'euros et affiche un repli contenu à -1,9%.



- La Marge d'intermédiation représente 47% du PNB . Elle recule de -2,4% à 283,3 M€, sous l'effet d'évolutions contrastées :

Marge commerciale crédit (-3,7%) : les encours moyens de crédit ont une nouvelle fois fortement progressé en 2008 (+12,2%, après +13,2% en 2007) mais l'effet volume ne permet pas de compenser totalement la tendance structurelle au tassement des marges (baisse de la marge moyenne sur stock estimée à -10 bp).

Marge commerciale collecte (-1,8%) : Les encours moyens dépôts à vue ont reculé de 1,8%. L'activité plus tonique sur les DAT et CDN et les livrets n'a compensé que partiellement ce recul, en raison d'un taux de marge plus faible

pour ces produits que pour les dépôts à vue.

Enfin, l'évolution de la marge d'intermédiation a été pénalisée par l'augmentation du coût de la liquidité sur les marchés. En effet, la Caisse Régionale refinance son activité crédit auprès de Crédit Agricole SA, sous forme d'avances liées aux crédits qui font l'objet d'une facture complémentaire de « liquidité », ou de prêts en blancs à taux de marché. Le coût de ce refinancement a subi une double progression en 2008 : volume à refinancer en hausse à un taux également plus élevé générant une charge supplémentaire estimée à 6,7 M€.

- **La marge sur toutes commissions progresse de 5,0% à 272,5 M€ :**

Les ventes de services qui représentent 165,7 M€, progressent de 3,4%.

Les produits sur Comptes Service Crédit Agricole ont progressé de 14%, après 11,5% de progression en 2007 et reflètent le succès de la gamme auprès de nos clientèles de professionnels et de particuliers (croissance du nombre total de contrats et montées en gamme). Les produits sur cartes bénéficient également de cette dynamique et progressent de 5,6%.

Les commissions assurances progressent de 11,8% à 67,7 M€,

Notamment grâce à l'assurance décès invalidité (ADI) pour laquelle l'évolution s'établit à +11,9%, liée à la progression des encours de crédits. Les commissions CAMCA (Assurances Caution) reculent en revanche de 23,5%, en raison du ralentissement des réalisations de crédits habitat éligibles à ce type de garantie.

Enfin les produits d'assurances « Pacifica » progressent de 3,8 M€ grâce

à une bonne évolution des cotisations (+11%), couplée à un niveau de sinistralité qui reste bas. Ce poste a également bénéficié d'une régularisation sur exercices antérieurs de 2,6 M€.

Les commissions sur collecte tiers progressent de 0,8%. Elles sont pénalisées par un contexte boursier défavorable à la collecte de valeurs mobilières (-11,5%), mais bénéficient en revanche de l'augmentation des commissions CASA sur l'émission de TSR et obligations (+1,6M€).

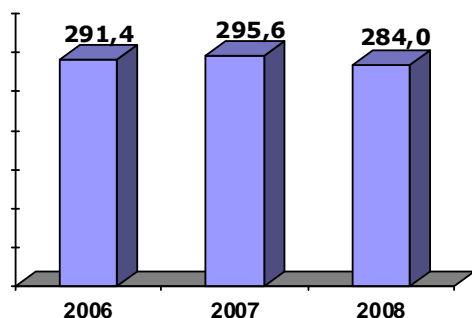
➤ Enfin, la marge sur portefeuille et activité propre et les marges diverses affichent une dégradation de -28,1%, avec des effets contraires :

- Dotations nettes aux provisions sur titres de placement pour 3,4 M€ suite à la forte dégradation des marchés financiers et des spreads de crédit

- Moins-values nettes sur cessions de titres pour 5,5 M€ (contre 7,4 M€ de plus-values de cession en décembre 2007)
- Dotations nettes sur le portefeuille de Crédit Default Swap pour -19,4 M€
- Revenus sur avances en compte courant consenties à la SAS la Boétie (+6,7M€) et progression du dividende SAS La Boétie (de 1,19€ à 1,26€ par action).
- La Caisse régionale a fait l'objet d'un contrôle CNASEA qui a porté sur les exercices 2000 à 2003 et a donné lieu à une notification de 1,1 M€, comptabilisée en PNB. Une utilisation de provision a été comptabilisée concomitamment pour 1 128 milliers d'euros en PNB ainsi qu'une reprise de provision de 10 464 milliers d'euros en PNB et 2 638 milliers d'euros en coût du risque.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les effets du rapprochement des anciennes Caisses du Midi et du Gard, finalisé en mai 2007, se concrétisent par une baisse des charges de fonctionnement de 3,9% sur l'exercice à 284 millions d'euros.



Les charges d'exploitation liées à la réalisation de ce projet ont été estimées à 6,7 M€ en 2007 et expliquent une partie de ce recul. Parallèlement aux économies d'échelle induites par le rapprochement, la Caisse Régionale a engagé une série d'actions d'optimisation son

organisation et de rationalisation de ses budgets qui ont pleinement porté leurs fruits en 2008.

Le plan d'investissements immobiliers a été poursuivi, avec notamment 8 créations d'agences nouvelles, après 13 agences en 2007 et 10 agences en 2006.

Les charges de personnel, à 165,2 M€, reculent de 1%, avec des effets contraires : impacts en année pleine de la mise en œuvre de la nouvelle convention collective en juillet 2007 et des promotions et mobilités liées au rapprochement, progression de la rémunération liée au résultat, compensés par le turn over des effectifs.

Enfin, les impôts et taxes augmentent de 2,6 M€ (+35,1%) en raison d'un effet de base 2007 défavorable, lié à la date de rapprochement des anciennes Caisses régionales du Gard et du Midi.

LE RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

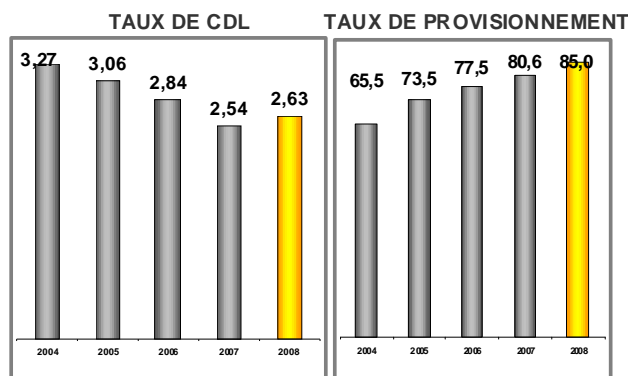
Le résultat brut d'exploitation s'établit à 316,1 millions d'euros en progression de 0,1%.

Le coefficient d'exploitation, qui traduit l'amélioration de la compétitivité de la Caisse régionale, reste très satisfaisant à 47,3% et s'améliore de 1 point.

LES PROVISIONS

Dans un contexte économique incertain, la Caisse Régionale a maintenu ses efforts de provisionnement du risque crédit :

- tant en terme de provisions affectées aux créances douteuses et litigieuses (85% de couverture pour un taux de CDL sur encours de 2,6%),
- qu'en matière de provisions collectives sur encours sains conformes à la réglementation Bâle II (47 M€ de dotations nettes en 2008, pour un encours de 222 M€).



LE RESULTAT NET

Au final, le résultat net social progresse de 1,8% à 152,4 millions d'€uros.

Ce résultat net a été dégagé après détermination d'un impôt sur les sociétés de 35,3 millions d'euros, en fort repli par rapport à 2007 en raison notamment de l'évolution des marchés financiers sur le total des plus values latentes.

Son solde net des versements d'intérêts aux parts sociales et rémunération des Certificats coopératifs d'associés et d'investissement viendra renforcer les fonds propres de la Caisse régionale.

LE BILAN

Le total du bilan atteint 17 682 millions d'euros en progression de + 8,2 %.

LES RESSOURCES

Les opérations internes au Crédit Agricole représentent 62,8 % du total bilan.

Elles concernent d'une part les comptes ordinaires, d'autre part les comptes et avances à terme internes, et permettent notamment d'assurer le financement de l'activité crédit.

Les comptes et avances à terme internes (98,5% des opérations internes au C.A. à 9 617 millions d'euros) progressent de 8,4 %.

Ils se composent essentiellement des avances consenties par CA SA pour refinancer une partie des prêts accordés à la clientèle, des avances miroir de la collecte institutionnelle réalisée par la Caisse régionale, et des avances globales négociées à prix de marché, qui depuis le 01/01/04 et la réforme de l'Organisation Financière Interne, se sont substituées

aux avances traditionnelles pour financer les crédits à la clientèle.

Ils incluent également les emprunts en blanc auprès de CA SA dont l'encours en nominal progresse de 290 millions d'euros à 1 255 millions d'euros.

Les comptes créditeurs de la clientèle progressent de 3 % à 3 518 millions d'euros sous l'impulsion des comptes à terme dont l'encours passe de 658 millions d'euros à 757 millions d'euros.

Les dettes représentées par un titre, soutenus par un contexte porteur de remontée des taux, progressent encore de 30 % notamment, grâce aux souscriptions de certificats de dépôts négociables en augmentation de 109 millions d'euros.

Les réserves augmentent à hauteur du résultat 2007 affecté à ce poste, soit 130 millions d'euros.

Enfin, le résultat de l'exercice, à 152,4 millions d'euros, est en progression de 1,8 %.

LES EMPLOIS

Les opérations avec la clientèle, à 15 054 millions d'euros, représentent 85,1 % du total de l'actif et progressent globalement de 9,1 % sur l'année.

Les crédits sains à l'équipement progressent de 10,8 % à 4 801 millions d'euros ; les crédits sains à l'habitat progressent de 9,3 % à 8 299 millions d'euros. Les autres crédits à la clientèle sont en progression de 3 % à 1 644 millions d'euros.

L'encours des créances douteuses à la clientèle augmente de 13,2 % à 402 millions d'euros. Ainsi, le ratio de créances douteuses s'élève à 2,63 % contre 2,54 % fin 2007 ; parallèlement, le taux de provisionnement progresse de 80,6 % à 85 %.

Les opérations sur titres présentent un encours en diminution de 18,4 % à 676 millions d'euros ; elles se composent des obligations et autres titres à revenu fixe et des actions et autres titres à revenu variable.

L'encours des obligations et autres titres à revenu fixe est en diminution nette à 193 millions d'euros sous l'effet notamment de la tombée d'échéance d'un BMTN CA S.A pour 22,9 millions d'euros.

Celui des actions et autres titres à revenu variable diminue de 20,6 % à 482 millions d'euros sous l'effet des cessions d'OPCVM.

Les valeurs immobilisées progressent de 41,7 % à 963 millions d'euros ; elles sont tirées par les participations et autres titres détenus à long terme, en particulier la participation et les avances de la Caisse régionale dans la SAS Rue la Boétie, porteuse des parts des Caisses régionales dans Crédit Agricole S.A.

LE CAPITAL SOCIAL ET SA REMUNERATION

PARTS SOCIALES

Elles représentent 62,55 % du capital et détiennent 100% des voix en Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de rémunérer les parts sociales au taux de 3,50% pour l'exercice 2008 (contre 3,40% pour l'exercice 2007).

CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT

La rémunération du CCI est calculée sur la base de 30% du résultat, proraté de son poids dans le capital (12,45%). Cette mesure s'inscrit dans une logique de groupe

visant à uniformiser la méthodologie de détermination du dividende par référence aux usages du marché.

Il sera, cette année, de 2,24 €, en croissance de 0,9% par rapport à 2007 (2,22 €).

CERTIFICATS COOPERATIFS D'ASSOCIES

La méthodologie permettant de déterminer leur rémunération est en tout point identique à celle du CCI.

Il est rappelé que ces titres, qui représentent 25% du capital, sont exclusivement détenus par l'Organe Central.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- En mars 2008, la Caisse régionale du Languedoc a accordé une avance d'actionnaire en numéraire pour 143,1 millions d'euros aux fins de participer au renforcement des fonds propres prudeniels de base de Crédit agricole S.A.

En juillet 2008, la Caisse régionale du Languedoc a acquis 9 521 345 titres de la SAS Rue La BOETIE pour 134,2 millions d'euros dans le cadre de l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A.

- Au cours de l'exercice, la Caisse régionale du Languedoc a dû faire face à la dégradation de la conjoncture économique et financière.

Depuis le 4^e trimestre 2008, elle participe aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie française (SFEF) et octroie une garantie financière au profit de cette société, ces opérations étant réalisées par l'intermédiaire de Crédit Agricole S.A.

Face à la dégradation des marchés financiers et eu égard au nouveau contexte de liquidité, la Caisse régionale s'est désengagée progressivement des actifs les plus volatils via la mise en place

de couvertures et la cession de fonds actions et gestion alternative.

Dans ce contexte économique incertain, la Caisse régionale du Languedoc a maintenu ses efforts de provisionnement du risque crédit ; en raison de critères objectifs de dégradation de plusieurs filières, et en utilisant les modèles Bâle 2, elle a mis en place des provisions spécifiques dans les secteurs de la viticulture et des professionnels de l'immobilier. L'encours de ces provisions sectorielles au 31 décembre 2008 s'établit respectivement à 49 110 milliers d'euros pour la viticulture et 11 564 milliers d'euros pour les professionnels de l'immobilier. Par ailleurs, les provisions collectives sur encours sains des autres domaines d'activité s'établissent à 161 096 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Au cours de l'exercice, la Caisse régionale du Languedoc a fait l'objet de plusieurs contrôles externes.

En particulier, les Services des Impôts ont mené une vérification fiscale au titre des années 2005 et 2006 de la Caisse régionale du Midi dont le coût brut s'est

élevé à 4 551 milliers d'euros; l'impact sur les comptes 2008 s'établit au final à 2 485 milliers d'euros dont 854 milliers d'euros comptabilisés en charges de fonctionnement et 1 631 milliers d'euros en impôts sur les sociétés.

Le CNASEA a effectué un contrôle des prêts bonifiés accordés à l'agriculture au titre des années 2000 à 2003 dont le coût s'est élevé à 1 128 milliers d'euros comptabilisés en PNB. Les conclusions du contrôle ont amené la

Caisse régionale à revoir le niveau de provisionnement sur les exercices allant de 2004 à 2008. Une utilisation de provision a été comptabilisée concomitamment pour 1 128 milliers d'euros en PNB ainsi qu'une reprise de provision de 10 464 milliers d'euros en PNB et 2 638 milliers d'euros en coût du risque.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- La Caisse régionale applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-02 du 3 avril 2008, afférent au traitement des opérations de fiducie et aux informations. La Caisse régionale n'ayant pas engagé d'opérations de fiducie, n'est pas concernée par ce règlement.

- La Caisse régionale applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. La Caisse régionale n'a pas opté pour l'option proposée et l'impact est non significatif pour celle-ci ;

- La Caisse régionale applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas la Caisse régionale sur la période ;

- La Caisse régionale applique au plus tôt à compter du 1er juillet 2008, et à la même date que le règlement européen CE 1004-2008, le règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07.

En 2008, la Caisse régionale n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

**INFORMATION SPECIFIQUE SUR LES OPERATIONS REALISEES
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT DE CCI AUTORISE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MARS 2008** (article L. 225-211
du Code de Commerce)

Nombre de CCI inscrits au nom de la Caisse régionale au 31/12/2007	5 069
<i>Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés</i>	0
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	5 069
<i>Dont autres objectifs (3)</i>	0
Nombre de CCI achetés au cours de l'exercice 2008	40 170
<i>Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés</i>	0
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	32 725
<i>Dont autres objectifs (3)</i>	7 445
Volume des CCI effectivement utilisés à la réalisation de l'objectif poursuivi (1)	36 928
<i>couverture des engagements pris envers les salariés</i>	0
<i>Contrat de liquidité</i>	36 928
<i>Autres objectifs (3)</i>	0
Nombre de CCI éventuellement réalloués à d'autres objectifs	0
Cours moyen d'achat des CCI acquis en 2008	34,80 €
Valeur des CCI acquis en 2008 évalués aux cours d'achat	1 138 830 €
Montant des frais de négociation	0 €
Nombre de titres cédés au cours de l'exercice 2008	4 203
<i>Dont objectif de couverture des engagements pris envers les salariés</i>	0
<i>Dont objectif d'animation du marché dans le cadre du contrat de liquidité</i>	4 203
Cours moyen des CCI cédés en 2008	40,34 €
Nombre de titres annulés au cours de l'exercice 2008	0
Nombre de CCI inscrits au nom de la Caisse	41 037

Régionale au 31/12/2008	
Valeur nette comptable unitaire de l'action (2)	17,66 €
<i>CCI acquis en couverture des engagements pris envers les salariés</i>	0
<i>CCI acquis dans le cadre du contrat de liquidité</i>	17,60 €
<i>CCI acquis en vue des autres objectifs (3)</i>	17,91 €
Valeur nette comptable globale des CCI	724 540 €
Valeur nominale du CCI	10 €
Pourcentage du capital social détenu par la Caisse Régionale au 31/12/2008	1,61 %

(1) Pour le contrat de liquidité, il s'agit des CCI achetés et cédés dans le cadre du contrat sur la période considérée.

(2) Les CCI acquis dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisés en titres de transaction et valorisés à chaque arrêté comptable à la valeur de marché.

Les CCI acquis à d'autres fins sont comptabilisés en titres immobilisés et valorisés à leur prix d'achat jusqu'à la réalisation de l'objectif.

(3) Autres objectifs

- conserver les CCI en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse Régionale.
- assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.
- procéder à l'annulation des CCI acquis.

LISTE DES MANDATS PRINCIPAUX EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

NOM DES ADMINISTRATEURS	PRINCIPAUX MANDATS
Alain MAUREL	Membre de la CCI de Carcassonne-Limoux, responsable de la Commission export.
Dominique CHARDON	Président SOPEXA, IFOCAP et Terroirs et Culture, membre du Conseil Economique et Social de la région Languedoc-Roussillon
Jacques BOYER	Adm. Chambre Agriculture, MSA, Syndicat des caves particulières
Jean-Louis DALLE	Adm. Chambre Agriculture, MSA & Centre de gestion
Jean-Claude LIMOUZY	Adm. Chambre Agriculture, Maire
Lucien CAYROCHE	-
Francis CLANET	Président Centre de gestion Aude, Adm. Groupe Coop. Occitan
Daniel CONNART	-
André COURNEDE	Adm. Cave Coopérative, Maire
Jacques de SAINT-EXUPERY	Adm. Chambre Agriculture Adm. Syndicat départemental des vignerons Audois
Hervé DURAND	Adm. ADASEA Gard
Alain EGEA	Co-dirigeant d'un club sportif
Jean Marc FLOUTIER	Adm. Chambre d'agriculture du Gard, Adm. Fédération des Vignerons Indépendants
Bernard GALTIER	Membre centre de formation professionnelle agricole
Pierre GIRAUD	Président Office de tourisme
Yves GOUZE DE ST MARTIN	Président LEAP
Jacques GRAVEGEAL	Président Chambre Agriculture Hérault, Maire, Président du Syndicat des Vins de Pays d'Oc
Evelyne LABORDE	Adjointe au maire
Francis LAMISSE	-
Gérard OLLIER	Adm. Chambre Agriculture Hérault
Alain PROUHEZE	Membre CCI Lozère
Jean-Louis PUJOL	-

Jean-Marc RIBES	Adm. SAFER et ADASEA du Gard
Dominique RICOME	-
Jean SAVY	Président Cave Coopérative, Président Distillerie
Hubert SENTHILLE	Adm. Chambre d'agriculture du Gard, Président Cave coopérative
Denis VERDIER	Président de la Fédération départementale et nationale des Caves Coopératives Président de la cave Costières et Soleil Adm. ADASEA Gard
Philippe VERDIER	-
Olivier COZON (Suppl. 34)	Adm. Chambre d'Agriculture
Rémy DOLADILLE (Suppl. 30)	Adm. FDSEA Gard
Bernard ETIENNE (Suppl. 48)	-
Martine VERDALE (Suppl. 11)	Adm. Chbre Agriculture de l'Aude, Vice-Présidente MSA Aude

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)

	2008	2007	2006	2005	2004
Capital social	204 216	204 216	196 134	196 138	196 138
Produit Net Bancaire	600 018	611 361	588 287	556 446	526 431
Résultat Brut d'Exploitation	316 056	315 735	296 897	273 755	252 894
Résultat courant avant impôts	189 673	233 991	219 218	212 718	194 928
Résultat après impôts	152394	149 694	140 077	126 878	114 209
Montant de la masse salariale	89 980	93 275	90 729	89 554	86 106

LES COMPTES CONSOLIDES

L'année 2008 est la quatrième année de production des comptes consolidés selon les normes internationales IAS / IFRS.

Pour mémoire, les normes IAS / IFRS présentent une approche assez nettement différente de celle des comptes consolidés aux normes françaises.

Ainsi, on notera notamment les caractéristiques suivantes :

L'analyse économique de l'entreprise prévaut sur une approche fiscale et juridique des comptes.

La juste valeur remplace le coût historique (en particulier pour les titres de participation et de placement).

Les provisions sur les crédits font l'objet d'une réglementation rigoureuse, avec en particulier la notion de perte probable qui se substitue à celle de perte possible ; elles peuvent concerner tant des créances saines (si des éléments objectifs concluent à une dépréciation des créances), que des créances douteuses. En revanche, les Fonds pour Risques Bancaires Généraux, du fait du principe obligatoire de l'affectation, sont supprimés; en conséquence, les FRBG et les provisions pour risques et charges non documentés au sens des IFRS sont reclassés en réserves consolidées).

Certains éléments du hors bilan sont valorisés au bilan en valeur de marché (en particulier les swaps, compensés en grande partie par la variation de la valeur de marché des actifs et passifs couverts)

L'information en annexes publiables est renforcée.

Les opérations de consolidation des comptes des 117 Caisses Locales et des Fonds dédiés Gard Diversifié et Force Midi avec ceux de la Caisse Régionale se traduisent par :

1) Un Résultat Brut d'Exploitation (RBE) qui passe de 316,1 millions d'euros en base individuelle à 308,3 millions d'euros en base consolidée.

Le RBE consolidé correspond à la somme du RBE de la Caisse régionale, des Caisses

locales et des fonds dédiés Gard Diversifié et Force Midi, déduction faite :

- des intérêts versés par la Caisse régionale aux Caisses locales en rémunération des parts détenues par ces dernières,

- des plus ou moins values de cession par la Caisse régionale de titres d' OPCVM consolidés,

- la valorisation des instruments dérivés de trading et des titres de trading, en application des règles IFRS.

2) Un résultat net consolidé s'élevant à 135,8 millions d'euros en 2008 contre 152,4 millions d'euros sur base individuelle.

L'essentiel de l'écart, en plus des retraitements sur le RBE, provient des retraitements sur les provisions et des impôts différés sur plus-values latentes d' OPCVM et provisions non déductibles de l'impôt sur les sociétés dans les comptes sociaux.

3) Des capitaux propres consolidés qui s'élèvent à 1 765,6 millions d'euros en 2008 contre 1 673,5 millions en base individuelle.

Les principaux retraitements de consolidation concernent :

- des opérations réciproques, avec le retraitement des dividendes versés par la Caisse régionale aux Caisses locales,

- les impôts différés calculés sur provisions non déductibles et plus values latentes d'OPCVM au 1^{er} janvier 2008,

- la valorisation des Titres de participation et titres de placement à leur valeur de marché,

- le retraitement des FRBG et provisions pour risques et charges non reconnus en IFRS.

4) Un total du bilan consolidé qui s'élève à 17 658 millions d'euros en 2008, en progression de 5,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Le traitement comptable des actifs financiers des entités consolidées Force

Midi et Gard Diversifié (OPCVM dédiés) a été modifié au 1er janvier 2008. Ainsi, s'agissant d'actifs financiers non acquis dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme, ils ont été reclassés de la catégorie « titres de trading » vers la catégorie « titres disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur de ces actifs sont désormais comptabilisées par la contrepartie des capitaux propres et non plus par le compte de résultat.

Les actifs financiers reclassés s'élèvent respectivement à 237,4 millions d'euros pour Force Midi et 64,2 millions d'euros

pour Gard Diversifié ; le résultat des entités concernées au 31 décembre 2007 s'élevait à 1,9 millions d'euros pour Force Midi et -0,1 millions d'euros pour Gard Diversifié. Retraité selon le traitement comptable actuel, il aurait été de - 10,4 millions d'euros pour Force Midi et - 0,3 millions d'euros pour Gard Diversifié.

Les résultats comptabilisés jusqu'au 31 décembre 2007 dans les deux entités restent acquis; les plus values réalisées sur des actifs déjà présents au 31 décembre 2007 sont calculées sur la valeur des actifs au 31 décembre 2007.

LES PERSPECTIVES 2009

Forte d'une situation financière solide et de positions commerciales établies sur un marché en forte croissance démographique, la Caisse Régionale entend capitaliser sur ses atouts pour poursuivre son développement au service de son territoire. Une vaste campagne de communication réalisée en tout début d'année est ainsi venue rappeler l'ancrage géographique de la Caisse Régionale et sa volonté d'accompagner l'ensemble des projets de ses clients.

L'année 2009 sera la première étape de la mise en œuvre du plan d'entreprise « Languedoc Ambition 2012 », qui réaffirme les valeurs de proximité et de responsabilité soutenant l'action de la Caisse Régionale. Dans ce cadre, un ensemble de projets ayant emporté l'adhésion des collaborateurs et des élus, seront progressivement déployés, visant à accroître encore notre performance et à innover dans notre distribution pour une toujours plus grande satisfaction de nos clients.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE SUR LA GESTION FINANCIERE, L'EXPOSITION AUX RISQUES ET LA POLITIQUE DE COUVERTURE DE CES RISQUES

Introduction

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants* :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).

- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

*** Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2008 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.**

RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La maîtrise et le suivi du risque crédit de la Caisse régionale du Languedoc s'appuient sur :

- la fixation de limites et seuils d'alerte
- le respect de règles en matière de distribution de crédits
- l'utilisation d'outils pour prévenir le risque au quotidien
- une organisation pour suivre le risque et le gérer
- un dispositif de contrôle du respect des règles et procédures risque

Cette politique se décline sur l'ensemble des marchés de la Caisse régionale.

I. Objectifs et politique

La stratégie Risque de la Caisse régionale du LANGUEDOC, présentée et validée par le Conseil d'Administration, repose sur différentes strates.

- Des limites et des seuils d'alerte

Au-delà des limites réglementaires fixées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, la Caisse régionale assure un suivi vigilant des contreparties porteuses d'encours importants. Ces seuils prudentiels sont présentés et validés chaque année par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale du Languedoc.

De même, quatre secteurs d'activité font l'objet de « limites » annuelles de distribution. Ces seuils servent d'indicateurs et permettent de suivre le niveau de vente des crédits par rapport aux prévisions sur ces activités jugées sensibles par la Caisse régionale. Une information semestrielle est faite au Conseil d'Administration sur ces quatre « limites ».

Par ailleurs, annuellement, une étude sur les filières d'activités économiques est présentée au Conseil d'Administration. Cette étude permet :

- d'identifier une éventuelle concentration des encours et/ou des risques sur un secteur d'activité
- de suivre l'évolution des secteurs portant des encours significatifs et des taux de créances douteuses et litigieuses (CDL) élevés ou ceux nécessitant un suivi spécifique

Selon les résultats de cette étude, des évolutions en matière de distribution de crédits peuvent être proposées.

Les filières analysées en 2008 sont :

- légumes, commerce en matériel agricole, pêche, exploitation forestière, culture fruitière, pépinière
- filière immobilière (marchands de biens, promotion immobilière, maçonnerie, construction, peinture)
- Commerce de détail (alimentation générale, commerce de fleurs, presse)
- Débit de boissons, hôtel, restauration rapide et traditionnelle, boulangerie

Un suivi particulier est réalisé sur la filière viticole (exploitants agricoles et structures de vinification) avec une présentation annuelle en Conseil d'Administration.

➤ Des critères de délégations crédit

Les délégations crédits sont fixées par métier, par marché et par type de financement.

Les critères principaux des délégations sont :

- le niveau des encours portés par la contrepartie et/ou le montant du dossier étudié
- la qualité du client et de son projet (notation BALE II du Groupe de Risque, note du score Habitat, existence d'incidents bancaires, les garanties retenues...)
- le taux (et donc la marge) du crédit proposé

➤ Des outils pour prévenir le risque ou le gérer au plus tôt

Depuis la réforme BALE II, les notes BALE II sont intégrées dans les outils et usages de la Caisse régionale et utilisées par l'ensemble des réseaux commerciaux de la Caisse régionale comme outil de mesure du risque (et donc du niveau de délégation requis) mais aussi comme indicateur alertant sur une dégradation et donc un risque potentiel.

Par ailleurs, l'outil EXA Risque déclenche automatiquement des alertes auprès des gestionnaires et des courriers auprès des clients.

Le dispositif est complété par des états risques mis à disposition des réseaux.

➤ Une organisation pour suivre le risque et le gérer

Les états risque sont édités automatiquement dans chaque agence et secteur.

Ils sont également mis à disposition sur le portail intranet pour les Directeurs d'Agences, de Secteurs et les Directions Commerciales (sous forme de fichiers excel).

Les listes nominatives des clients ressortant dans ces états et/ou fichiers sont répartis par Direction, secteur, agence, portefeuille.

Ainsi sont mis à disposition :

- hebdomadairement, les comptes débiteurs irréguliers, les poses de découverts au-delà des délégations des conseillers
- deux fois par mois, la simulation CDL
- mensuellement, la liste nominative des risques (dès le 1^o jour de retard) et des comptes débiteurs irréguliers

Par ailleurs, un suivi mensuel des indicateurs de risque objectivés (Comptes en dépassement, Accroissement CDL) par Agences, Secteurs, Département et Direction est mis en ligne sur le portail intranet.

Le Département « Gestion des Risques » réalise des alertes mensuelles personnalisées aux gestionnaires sur les dossiers pondéreux « Fragiles ou Risqués non CDL » et sur ceux risquant de tomber en CDL .

De plus, les analyses réalisées par « Gestion des Risques » dans le cadre du Comité des Risques (évolution des indicateurs Risque de la Caisse régionale, zoom sur les crédits Habitat, sur les DAV débiteurs...) font l'objet de présentation pour information, sensibilisation ou action aux équipes commerciales.

Un Tableau de Bord Risques, mensuel, reprenant les principaux indicateurs risque, par Direction, type de financement, Département, Secteur, Agences est également disponible sur intranet.

D'autre part, chaque Secteur et chaque réseau spécialisé disposent d'un comité spécifique traitant hebdomadairement des clients sensibles ou fragiles, proposant à ces clients des solutions de régularisation et les mettant en œuvre.

Les dossiers particulièrement sensibles ou pondéreux sont traités au sein de Comités dédiés :

- Le Comité des Risques (CRI) de niveau DGL traite des dossiers en recouvrement d'un montant élevé (CDL > 1,5 M€) ou spécifiques, nécessitant une décision stratégique
- Le CORENT traite des dossiers non CDL des marchés « Entreprises et IAA » en cotation E, en retard (fragiles ou risqués non CDL) ou faisant l'objet d'un suivi spécifique
- Le CORPIM traite des dossiers « PIM » en cotation E, en retard (fragiles ou risqués non CDL) ou faisant l'objet d'un suivi spécifique
- Le COREC procède à l'analyse des dossiers risqués et CDL (encours supérieurs à 150 K€ pour le contentieux et à 400 K€ pour le recouvrement commercial)

Prise en charge dans un premier temps par les réseaux commerciaux, la gestion du risque est ensuite assurée par le Recouvrement Commercial qui capte automatiquement les dossiers au-delà d'un certain encours et d'un certain délai, grâce à l'outil EXA – Risque. Le Recouvrement Contentieux prend le relais pour les dossiers qui n'ont pu être résolus de manière amiable ou pour l'exécution des garanties.

- Le dispositif de contrôle

La dernière strate de la politique crédits Risque de la Caisse régionale concerne le dispositif de contrôle.

Les contrôles de 1^o degré, permanents et exhaustifs, relèvent de la responsabilité des Directeurs d'Agence et de Secteur.

Ceux de 2^o degré, inopinés et par sondage, sont mis en œuvre par les Directions respectives de chaque marché.

Les contrôles de 3^o degré sont réalisés lors des missions du « Contrôle périodique ».

Le Contrôle Permanent vérifie l'exhaustivité et l'efficacité des contrôles internes ainsi que l'existence et l'application du plan de contrôle de chaque unité impliquée dans la distribution ou gestion des crédits.

Il vérifie aussi qu'une présentation semestrielle « risque » est bien réalisée auprès du Conseil d'Administration et du Comité de Direction

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

En matière de distribution de crédit, la Caisse régionale du Languedoc a décliné des règles de délégations par métier, par marché, par type de financement qui évoluent régulièrement suivant les analyses risque réalisées.

Dans les critères définissant le niveau de délégation requis figure notamment la notation Bâle II, utilisée sur l'ensemble des marchés, et complétée sur l'habitat par le score national.

L'application des différents critères de délégation permet d'avoir un « second regard » sur l'ensemble des dossiers et des marchés présentant une caractéristique « sensible » en termes de risque.

De plus, les dossiers les plus risqués relèvent d'une décision « Direction Commerciale » voire d'un Comité d'Escompte (Départemental ou Régional) notamment ceux présentant les caractéristiques suivantes :

- sur le marché des Particuliers (Interdit Bancaire (IB), notation Bâle II dégradée, taux d'endettement élevé, autofinancement insuffisant, prêt de consolidation)
- sur le marché des Professionnels, de l'Agriculture, des Entreprises, Industries Agro Alimentaires (IAA) (notation Bâle II « rouge ou noir », fonds propres négatifs....).

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation :

Depuis fin 2007, la Commission Bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

Une approche en risques liés

Les règles de délégation crédits s'appuient sur cette approche qui permet d'appréhender la totalité du risque de contrepartie pris par la Caisse régionale sur un emprunteur à un moment donné.

La notion de Groupe de Risque apportée par la réforme Bâle II a permis d'automatiser ce regroupement des engagements qui est complété, éventuellement, par les gestionnaires qui consolident les engagements :

- * des entités contrôlées de manière exclusive et plus généralement ayant des liens en capital,
- * des entités ayant des dirigeants communs,
- * des entités ayant un lien de dépendance économique ou bénéficiant d'un soutien formalisé

2.2. Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

La mesure du risque est appréciée au travers du taux de Créances Douteuses et Litigieuses. La Caisse Régionale dispose avec EXA - Risque d'un dispositif de déclassement conforme aux règles fixées par la Commission Bancaire. La contagion s'applique au niveau de la personne. La mesure du risque s'opère également avec des indicateurs plus précoces de détection du risque :

- * l'indicateur « sensible » s'applique dès les premiers jours de situation irrégulière.
- * au-delà de 30j et jusqu'à 60j, le dossier est détecté « fragile ».
- * au-delà de 60j et avant l'entrée en CDL, le client est qualifié de « risqué non CDL ».

Ces différents indicateurs permettent aux gestionnaires d'être alertés au plus vite afin de régler le dossier.

Par ailleurs, depuis la réforme « Bâle II », les notes BALE II sont également utilisées comme outils de mesure du risque et permettent d'identifier les Secteurs, marchés, types de financement présentant des « alertes ».

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

3. Dispositif de surveillance

En complément des règles prudentielles fixées par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et dans un souci prudentiel, la Caisse régionale du Languedoc s'est fixée des règles internes plus contraignantes, afin de maîtriser les risques et d'assurer un suivi vigilant des encours importants.

Ces « seuils » prudentiels sont présentés et validés chaque année par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

La Caisse Régionale par ces règles prudentielles ne s'interdit pas de financer les contreparties dépassant ces « seuils » mais renforce le circuit d'information des Comités d'Escompte et du Conseil d'Administration.

De plus, les règles usuelles de délégation en matière d'octroi de financement s'appuient notamment sur des niveaux d'encours « risques liés » qui, en - deçà de ces seuils prudentiels, font remonter la décision :

1°) au niveau des Comités d'Escompte Départementaux au-delà d'un encours risques liés de

- 1 M€ pour les marchés des particuliers, professionnels, agriculteurs, associations

- 1 M€ pour le marché de la promotion immobilière
 - 1, 6 M€ pour le marché des entreprises
 - 4 M€ pour les collectivités publiques
- 2°) au niveau du Comité d'Escompte Régional au-delà de
- 2,5 M€ pour les particuliers, professionnels, agriculteurs, associations
 - 4 M€ pour la promotion immobilière
 - 6 M€ pour les entreprises et collectivités publiques

C'est donc au niveau de ces deux instances que les décisions de financement sont prises sur les dossiers atteignant ou dépassant les « seuils » prudentiels.

Le Conseil d'Administration reçoit une information semestrielle ou annuelle (selon le niveau des encours comme précisé en 3.1) sur ces dossiers.

3.1. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

La Caisse régionale suit avec vigilance l'évolution des emprunteurs portant des encours significatifs. Ce suivi tient également compte de la qualité de la contrepartie, identifiée par sa notation Bâle II.

Les contreparties dont les encours sont supérieurs aux seuils suivants font l'objet d'une information au moins annuelle en Comité d'Escompte Régional ou Départemental ainsi que d'une information en Conseil d'Administration :

- Collectivités Locales: encours > 10 M€ et notation Vert/Orange/Rouge ou Noire
- Entreprises et Coopératives : encours > 4 M€ et notation Orange/Rouge ou Noire
- Professionnels/Agriculteurs/Particuliers/Associations: encours > 1,5 M€ et notation Rouge ou Noire.

De même, pour matérialiser sa politique de partage des risques, la Caisse régionale souhaite maîtriser le nombre d'emprunteurs portant des encours majeurs. Le niveau est fixé à 16 M€ pour les « Collectivités Locales » et à 7 M€ pour les autres marchés.

L'octroi de financement à ces clients est de la compétence du Comité d'Escompte Régional et fait l'objet d'une information nominative semestrielle en Conseil d'Administration.

3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Dans le cadre des contrôles de 2° degré, des revues de portefeuilles sont réalisées par les Directions de marché sur les Secteurs et Agences relevant de leurs compétences.

3.3. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

De même, les responsables du recouvrement réalisent des revues de portefeuille sur les clients qu'ils gèrent afin de s'assurer du respect des procédures internes, de l'efficacité des actions menées et de la couverture des risques avérés et latents.

Deux Comités sont spécifiquement dédiés aux contreparties défaillantes ou sous surveillance :

- Le Comité des Risques (CRI) traite des dossiers en recouvrement d'un montant élevé (CDL > 1,5 M€) ou spécifiques, nécessitant une décision stratégique
- Le COREC procède à l'analyse des dossiers risqués et CDL (encours supérieurs à 150 K€ pour le contentieux et à 400 K€ pour le recouvrement commercial)

3.4. Processus de suivi des risques sur base consolidée

C'est au Comité des Risques (CRI) que sont présentées les analyses risques réalisées par le Département « Gestion des Risques » notamment l'évolution des indicateurs Risque de la Caisse régionale.

De ces présentations peuvent découler différentes propositions :

- mettre en place une action préventive sur tel segment de clientèle ou type de crédit
- réaliser un contrôle sur une agence
- sensibiliser et informer le réseau
- aménager les critères de délégation....

3.5. Impacts de stress scenarii

La Caisse régionale n'a pas recours à l'utilisation de stress scenarii.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1. Garanties reçues et sûretés

Le projet Bâle II a apporté un complément d'information en matière de valorisation des garanties et ainsi donné une bonne évaluation du risque de pertes attendu sur crédit. La valorisation du stock a été réalisée par règles automatiques sur l'ensemble de la banque de détail et à dire d'expert pour la banque d'entreprise.

Pour la production nouvelle de crédit, la valorisation des garanties est automatique pour les cautions, les nantissements de comptes titres Crédit Agricole et les hypothèques de 1^o rang et PPD (habitat seulement).

En complément de sa politique interne de partage de risques, la Caisse régionale a opté pour une couverture de ses grands risques éligibles auprès de FONCARIS à partir de 25 M€ d'encours en risques liés.

4.2. Utilisation de contrats de compensation

La Caisse régionale n'utilise pas ce type de contrats.

4.3. Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse régionale n'a pas recours aux dérivés de crédits dans le cadre de la gestion de son risque de crédit.

III. Exposition

1. Exposition maximale

Exposition maximum au risque crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	15 935	309 741
Instruments dérivés de couverture	8 524	43 695
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	648 270	622 729
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	63 153	44 051
Prêts et créances sur la clientèle	15 008 555	13 644 814

Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	88 776	124 157
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	15 833 223	14 789 187
Engagements de financement donnés	1 962 568	1 865 137
Engagements de garantie financière donnés	421 818	493 337
Provisions - Engagements par signature	3 376	4 172
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	2 381 010	2 354 302
TOTAL Exposition nette	18 214 233	17 143 489

2. Concentration

2.1. Diversification du portefeuille par zone géographique

La Caisse régionale n'est pas concernée.

2.2. Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

La Caisse régionale n'est pas concernée.

2.3. Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les encours de prêts et créances par agents économiques figurent dans les notes 3.1 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse régionale.

3. Qualité des encours

3.1. Analyse des prêts et créances par catégories

Les encours des actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agents économiques figurent dans les notes 3.1 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse régionale.

Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

3.2. Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 91% des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le tableau ci-après est celui des engagements accordés par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail, soit 2,923 Milliards d'euros. La répartition par rating est présentée en équivalent notation Standard & Poors.

Répartition des crédits encours clientèle Corporate par plage de notation

	CORPORATE	
NOTATIONS	Encours en M€	%

AAA à A	769,40	26,32%
BBB	767,06	26,24%
BB	865,49	29,61%
B	62,66	2,14%
Sous surveillance	458,55	15,69%
TOTAL	2 923,17	100%

3.3. Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

Les créances douteuses (en recouvrement ou pas) font l'objet d'une politique de provisions individualisées, affectées et prudentes, qui gradue le niveau de couverture des encours en fonction de la situation financière du client, sa solvabilité et la qualité des garanties détenues.

Une politique de dépréciation est également mise en œuvre en amont par la Direction Financière sous la forme de provisions collectives basées sur les notations Bâle II dégradées.

Deux types de provisions collectives sont mises en œuvre :

- Généralement, la perte attendue (EL) calculée grâce aux outils Bâle II est provisionnée :
 - pour les contreparties ayant une notation relativement dégradée (notes H et au-delà pour la banque de détail, E+ et au-delà pour le Corporate)
 - après prise en compte de la durée restant à courir des contrats et exclusion des crédits accordés dans les 12 derniers mois
 - en intégrant un coefficient de pondération de la perte en cas de défaut sur le marché de l'habitat, matérialisant la dégradation du marché immobilier régional en 2008
- Plus spécifiquement, les encours sains portés par les filières de la viticulture et des professionnels de l'immobilier font l'objet de provisions calculées selon une méthode tenant compte des niveaux de risques propres à ces secteurs d'activité.

Encours de provisions collectives « Bâle 2 »

classe notation	Exposition au défaut (en M€)*	Provision collective en M€
DAV PARTICULIER	433	2,2
CREDIT HABITAT	5 731	76,0
CREDIT CONSOMMATION	353	4,7
REVOLVING	118	2,4
AUTRES ENGAGEMENTS BILAN PARTICU	125	5,8
ENGAGEMENT PAR SIGNATURE PARTICU	17	0,2
FINANCEMENT PROFESSIONNEL	2 124	42,9
FINANCEMENT AGRICULTEUR	294	4,8
FINANCEMENT ASSOCIATION	45	0,2
FINANCEMENT PROFESSIONNEL IMMOBI	49	0,1
FINANCEMENT COLLECTIVITE PUBLIQU	1 361	-
FINANCEMENT ENTREPRISE	1 352	21,7
TOTAL	12 003	161,1

* crédits sains, accordés depuis plus de 12 mois, hors filière viticulture et professionnel de l'immobilier

Encours de provisions collectives « Filières »

Filière	Exposition au défaut (en M€)*	Provision collective en M€
VITICULTURE	329	49,1
PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER	231	11,6
TOTAL	560	60,7

* crédits sains, accordés depuis plus de 12 mois à des acteurs des filières viticulture ou professionnel de l'immobilier

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

Les encours de prêts et créances bruts, les encours dépréciés, les dépréciations, le taux de couverture des encours dépréciés par agents économiques figurent dans les notes 3.1 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse régionale.

4. Coût du risque

Le coût du risque au 31 décembre 2008 et 2007 figure dans les notes 4.8 du rapport sur les comptes consolidés de la Caisse régionale.

IV. Le risque pays

La Caisse régionale n'est pas exposée au risque pays.

RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque d'incidence négative sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

I. Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

Gestion du risque

1 – Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

2 - Les comités de décision et de suivi des risques

- Organes de suivi des risques de niveau groupe Crédit Agricole :

Le Comité des Risques Groupe (CRG)
Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)
Le Comité Normes et Méthodologies

- Organes de suivi des risques au niveau de la Caisse régionale
 - Le Comité financier (CFI)

II. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché :

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires.

1. Les indicateurs

1.1. La VaR (Value at risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale applique la recommandation de Crédit Agricole S.A. et retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois contre une VaR 12 mois 97% précédemment, afin d'apprécier le risque entre deux valorisations mensuelles.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique. Pour converger avec le standard du groupe, il est prévu de changer en 2009 de méthodologie afin de calculer une VaR historique.

Limites du calcul de la VaR paramétrique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- La VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs.
- L'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise.
- L'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.
- Des seuils limites de VaR 1 mois à 99% font l'objet, en cas de dépassement, de déclenchement d'une alerte financière.
- Les seuils d'alerte au Comité Financier et au Conseil d'Administration ont été fixés respectivement à 0.8% et 1% des fonds propres IFRS du 31/12 de l'exercice précédent ou du 30/06 de l'exercice si disponibles.
- Le déclenchement de la procédure d'alerte entraîne des propositions d'actions en Comité Financier et/ou en Conseil d'Administration.
- Au 31/12/2008, la VaR à 1 mois à 99% est de 5,1 M€.

1.2. Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent l'effet sur le portefeuille des conditions de marché suivantes :
 - Baisse de 20% des actions
 - Hausse des taux de 2%
 - Baisse de l'alternatif de 10%
 - Baisse du monétaire dynamique de 2.5%
- Des seuils limites de pertes sur le placement des excédents de fonds propres en cas de scénario catastrophe, font l'objet, en cas de dépassement, de déclenchement d'une alerte financière.
- Les seuils d'alerte au Comité Financier et au Conseil d'Administration ont été fixés respectivement à 4% et 5% des fonds propres IFRS au 31/12 de A-1 ou au 30/06 de A si disponibles.
- Le déclenchement de la procédure d'alerte entraîne des propositions d'actions en Comité Financier et/ou en Conseil d'Administration.
- Au 31/12/2008, la perte en cas de scénario catastrophe sur le portefeuille de fonds propres est de 43,6 M€.

1.3. Les indicateurs complémentaires

- La Caisse régionale a rajouté d'autres indicateurs de risques qui font également l'objet de seuil d'alerte : il s'agit de la perte de plus values latentes mensuelle et annuelle.
- Les seuils d'alerte au Comité Financier et au Conseil d'Administration ont été fixés respectivement à :

- 0,4% et 0,5% des fonds propres IFRS au 31/12 de l'exercice précédent sur la perte de plus values du mois.
- 1,2% et 1,5% des fonds propres IFRS au 31/12 de l'exercice précédent sur la perte de plus values depuis le début de l'année.

2. L'utilisation des dérivés de crédit

- La Caisse régionale a souscrit des dérivés de crédit au travers de plusieurs supports :
 - Des CDO pour un nominal de 13 M€ : Amber et Monet structurés par Société générale et Triplas 4 par CALYON.
 - Des CDS pour un nominal de 260 M€.

La valeur de marché des CDO est au 31/12/2008 de 5,7 M€. Le portefeuille de CDO, fait l'objet d'une limite sur le risque de contrepartie Corporate : limite à 5% du montant des Fonds propres entrant dans le calcul du ratio de solvabilité de la Caisse régionale (soit 70 M€ de limite au 31/12/2008).

La valeur du portefeuille de CDS est de -20,7 M€ au 31/12/2008. Le portefeuille de CDS est classé en trading. Des seuils d'alerte ont été définis sur le portefeuille de trading :

- Alerte comité financier si la variation de valeur mensuelle est supérieure à 1,6% du résultat net IFRS de A-1 ou si la variation annuelle est supérieure à 2% du résultat net IFRS de A-1. On notera que les limites fixées sur les CDS découlent d'un pourcentage du résultat puisque la variation de juste valeur du portefeuille de trading impacte le résultat net consolidé de la Caisse régionale.
- Alerte au Conseil d'Administration si la variation de valeur mensuelle est supérieure à 4,8% du résultat net IFRS de A-1 ou si la variation annuelle est supérieure à 6% du résultat net IFRS de A-1.

III. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

- Pas de décomposition de la VaR par type de risque

IV. Risque Action

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

- Pas de portefeuille de trading sur les actions.

2. Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Le portefeuille d'actions en titres de placement est de 118 M€ au 31/12/2008 soit 11,4% du portefeuille total de fonds propres « Tier 1 » entrant dans le calcul du RSE. Ce portefeuille est couvert par des contrats futures à hauteur de 100 M€.

3. Actions d'autocontrôle

La Caisse régionale a mis en place au cours de l'exercice 2008 un programme de rachat partiel de ses Certificats Coopératifs d'Investissement limité à 10% de l'encours de CCI figurant au capital de la Caisse régionale, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale de la Caisse régionale en date du 28 mars 2008.

RISQUES PARTICULIERS INDUITS PAR LA CRISE FINANCIERE

Les CDO détenus par la Caisse régionale, dont le montant nominal s'élève à 13 M€ n'ont pas été souscrits sur des subprimes américains.

Face à l'amplification de la crise suite à la faillite d'un établissement bancaire américain de premier plan, la Caisse régionale a pris la décision de céder l'ensemble des fonds alternatifs détenus en direct et dans ses fonds dédiés. Le risque Actions a également fait l'objet de couvertures et les allocations de la Caisse régionale sont devenues très sécuritaires. La Caisse régionale suit de façon très régulière au travers de son Comité Financier l'évolution de la valeur de son portefeuille et le débouclage des opérations initiées.

RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

1. Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")".

La Caisse régionale a pour objectif la couverture de l'intégralité du risque en cas de variation des taux d'intérêt sur l'ensemble de ces produits de bilan et de hors bilan.

La politique de la Caisse régionale consiste à utiliser des instruments de couvertures « vanilles » pour couvrir son risque de taux.

Les actifs à taux fixes sont couverts par des swaps emprunteurs de taux fixe contre EUR3M. Les passifs à taux fixes sont couverts par des swaps prêteurs de taux fixe contre EUR3M. Ces 2 types de couvertures sont classés en macro couverture de juste valeur.

Des opérations clientèles particulières présentant un risque de taux pour la Caisse régionale peuvent également faire l'objet d'une couverture spécifique. Le classement de ce type d'instrument est de la micro couverture de flux de trésorerie.

Au 31/12/2008 :

- l'encours d'actif à taux fixe est de 15 013 M€ et l'encours de swaps emprunteurs est de 2 880 M€.
- l'encours de passif à taux fixe est de 15 298 M€ et l'encours de swaps prêteurs est de 1 979 M€.

Au 31 décembre 2008, la Caisse régionale n'a pas documenté de relations de couverture d'investissement net en devise.

2. Méthodologie

Déterminer un gap de taux statique

- outils utilisés : outil interne développé par CSC Peat Marwick en 1999.
- périmètres de la mesure : l'ensemble du bilan avec une mesure incluant les fonds propres et une mesure sans les fonds propres.

- sources des données de calculs : données issues du système d'information (EDEN, EUCLIDE), de l'infocentre et des états financiers de Crédit Agricole S.A.
- hypothèses/modèles d'écoulements : les écoulements des produits non échéancés sont issus de conventions revues annuellement. Elles sont définies à partir de mesures statistiques.
- indicateurs de mesures utilisés dans la gestion du risque de taux d'intérêt global : nous mesurons un gap de taux fixe, un gap de taux inflation, et un gap synthétique avec et sans fonds propres.
- Le risque de taux est encadré par une limite nationale s'appliquant sur le gap synthétique (taux fixe+ inflation+ fonds propres) : une variation des taux de 200 bp ne doit pas avoir un impact supérieur à 10% des fonds propres sociaux, 4% du PNB social et 10% du RBE.
- De façon opérationnelle, la Caisse régionale recherche une insensibilisation maximale du PNB aux variations de taux. L'impasse taux fixe hors fonds propres est donc pilotée proche de 0 M€ sur chaque maturité.
- Les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de taux sont des swaps vanilles (taux fixe ou inflation).

3. Gestion du risque

Les limites groupes sont bien respectées (cf Exposition). En cas de dépassement de celles-ci, la Caisse régionale a recours à la souscription de swaps de couverture.

4. Exposition

Impact en valeur absolue d'un mouvement de taux de 200 bp sur le PNB, le RBE et la VAN sur l'impasse synthétique :

année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
impasse en M€	-37	-248	-104	-136	-171	-174	-203	-279	-314	-321	-414	-419	-406	-326	-68
en M€	0,7	5,0	2,1	2,7	3,4	3,5	4,1	5,6	6,3	6,4	8,3	8,4	8,1	6,5	1,4
en % du PNB	0,1%	0,8%	0,3%	0,4%	0,6%	0,6%	0,7%	0,9%	1,0%	1,1%	1,4%	1,4%	1,3%	1,1%	0,2%
en % du RBE	0,2%	1,6%	0,7%	0,9%	1,1%	1,1%	1,3%	1,8%	2,0%	2,0%	2,6%	2,7%	2,6%	2,1%	0,4%
VAN	51,0 M€ soit 3,08 % des fonds propres de la CR														

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

L'exposition de la Caisse régionale au risque de change est marginale.

RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements

comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

1. Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifiée par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée.
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000.
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

2. Gestion du risque

- Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois. L'exposition au risque est mesurée par le Coefficient de liquidité (ratio réglementaire à un mois) de la Caisse régionale. Crédit Agricole S.A., en tant qu'Organe Central du Groupe assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe.
- La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèle, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales (50% des prêts MLT débloqués). Par ailleurs, elle peut émettre des Titres de Créances Négociables (CDN ; BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole S.A.).

3. Méthodologie

- La Caisse régionale est soumise dans la gestion de sa liquidité :
 - au ratio de liquidité réglementaire à un mois
 - aux limites fixées par CASA sur les volumes et les échéances du refinancement

CASA a défini des règles de gestion sur la liquidité afin de prémunir le groupe d'un risque d'illiquidité. Les principes suivants permettent de limiter les échéances annuelles de liquidité :

- Mise en place pour chaque Caisse régionale, d'un volume limite de refinancement à court terme.
- L'encours de dette à long terme arrivant à échéance sur une année doit être au maximum de 25% de l'encours des dettes à long terme de la Caisse régionale.

Le pilotage de la liquidité s'appuie sur :

- Une mesure quotidienne du déficit de liquidité
- Une projection mensuelle du déficit à long terme

Les programmes de refinancement de liquidité sont présentés mensuellement au comité financier pour validation.

4. Impacts de la crise financière sur la gestion du risque de liquidité

La Caisse régionale a pris dès le début de la crise des mesures concernant la gestion de la liquidité :

- prise en compte du coût de la liquidité dans les taux de refinancement des crédits
- promotion des produits de collecte bilan afin d'augmenter les encours d'épargne
- mise en place d'un suivi et d'un prévisionnel du déficit de liquidité
- mise en place d'un reporting mensuel en comité financier sur la gestion de la liquidité

5. Exposition

Au 31/12/2007, le coefficient de liquidité de la Caisse régionale était de 179. Il est passé à 129 au 31/12/2008 pour une limite réglementaire de 100.

Par ailleurs nous disposons d'un droit à limite court terme pour 2009 (calculé par CASA) de 475 M€ (soit 2% du bilan de la Caisse régionale + l'encours des crédits cotés 4).

RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

I. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- *gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels* : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- *identification et évaluation qualitative des risques* à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- *collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes* pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,

- *calcul et allocation des fonds propres réglementaires* au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un *tableau de bord des risques opérationnels* au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

1. Organisation de la gestion des Risques opérationnels (intégration dans la ligne métier Risques et Contrôles permanents).

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le manager des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne, réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel intervient également au Comité des Risques.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés et potentielles du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations. Ce tableau de bord comprend une vision dynamique de l'évolution des pertes avérées et potentielles, détaille les sources du risques et propose des plans d'actions correctives.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants.

2. Description du tableau de bord Risques opérationnels (sources de risques, plans d'actions,...).

Le tableau de bord présente :

- L'état des pertes en vision « stock » de la Caisse régionale en fin de trimestre selon 2 typologies : pertes définitives (pertes comptabilisées sur des postes comptables de pertes) et pertes « potentielles » (estimées ou provisionnées à partir d'un incident né)
- Un « top ten » des pertes définitives et potentielles afin de suivre l'évolution des risques les plus coûteux

Sur la base de l'analyse de ces suivis et de propositions, la mise en œuvre de plans d'action est décidée par le Comité.

Le tableau de bord fait également un point sur les chantiers en cours : plans d'action, cartographie, scénarii majeurs.

3. Indication des principaux travaux menés au cours de l'année.

Dans le courant de l'année 2008, outre la collecte mensuelle des risques opérationnels différents chantiers ont été mis en œuvre :

- la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels 2007 a été réalisée au premier trimestre 2008, puis revue dans le cadre d'un contrôle qualité opéré par la Direction Risques et Contrôle (DRC) de Crédit Agricole S.A.
- Suite à la cartographie 2007, des plans d'action ont été priorisés par le Comité de Contrôle Interne. Ces plans d'action sont réalisés ou en cours de réalisation.
- La mise à jour des scénarii majeurs a également été réalisée. Sur les 18 scénarii de place retenus par le Groupe, 12 ont été retenus par la Caisse régionale du Languedoc et les exclusions ont été justifiées. Les 12 scénarii restants ont été analysés par les experts de la Caisse régionale en s'appuyant sur la documentation fournie par la Direction Risques et Contrôle de Crédit Agricole S.A. Les scénarii ont été validés par la Direction de la Caisse régionale.
- Enfin, sur la collecte des risques opérationnels, une procédure de rapprochement comptable a été mise en place s'appuyant d'une part sur le guide de DRC et d'autre part sur le système comptable de la Caisse Régionale. La mise en place de cette procédure a permis de renforcer les contrôles sur l'exhaustivité de la collecte.

III. Méthodologie

Méthodologie Groupe de calcul des fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- D'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels.
- De déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard.
- De favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, ...).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type « lost distribution approach » qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national.

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- Intégration dans la politique de risques ;
- Pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- Caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;

- Robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Ce modèle a été régulièrement validé par le Comité des normes et méthodologies du Groupe Crédit Agricole, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

Les risques opérationnels suivants sont couverts par les polices d'assurances de la Caisse régionale du Languedoc.

- Les dommages aux actifs liés à des événements de type : incendie, explosion, dommages électriques, tempête, dégâts des eaux, inondations, bris de glace, vols et détérioration, catastrophe naturelle, à la fois sur les bâtiments et sur les biens informatiques sont couverts par les assurances immeuble (Multirisque Bureaux et Tous risques Machines)
- La responsabilité de la Caisse régionale dans l'exercice de ses activités est couverte par les assurances Responsabilité Civile Exploitation, Professionnelle et Courtage.
- Les dommages aux véhicules de la Caisse régionale et les dommages aux véhicules des salariés dans le cadre de leurs déplacements professionnels, ainsi que la responsabilité en cas d'accident sont couverts par les assurances véhicules (contrat flotte et contrat mission collaborateur)
- Les accidents corporels employés et administrateurs survenus dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que les accidents corporels clients sont couverts par les assurances Prévoyance.

RISQUES DE NON-CONFORMITE

Les risques de non-conformité sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne.

***CAISSE REGIONALE DE CREDIT
AGRICOLE DU LANGUEDOC***

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2008

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du
Languedoc
en date du 02 février 2009**

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2008

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées	173 771	188 159
Caisse, banques centrales	143 959	142 238
Effets publics et valeurs assimilées (Note 5)	0	2 323
Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	29 812	43 598
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 3)	184 081	328 538
Opérations avec la clientèle (Note 4)	15 054 163	13 801 607
Opérations sur titres :	675 633	827 963
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	193 229	220 024
Actions et autres titres à revenu variable (Note 5)	482 404	607 939
Valeurs immobilisées	963 306	679 621
Participations et autres titres détenus à long terme (Notes 6 et 7)	863 482	571 885
Parts dans les entreprises liées (Notes 6, 7)	11 475	12 710
Immobilisations incorporelles (Note 7)	11 777	9 795
Immobilisations corporelles (Note 7)	76 572	85 231
Capital souscrit non versé		
Actions propres (Note 5)	725	534
Comptes de régularisation et actifs divers	630 516	512 698
Autres actifs (Note 8)	283 105	207 791
Comptes de régularisation (Note 8)	347 411	304 907
TOTAL ACTIF	17 682 195	16 339 120

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2008

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées	4 491	10 336
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit (Note 10)	4 491	10 336
Opérations internes au Crédit Agricole (Note 10)	11 111 339	10 118 567
Comptes créditeurs de la clientèle (Note 11)	3 518 430	3 415 696
Dettes représentées par un titre (Note 12)	475 935	365 929
Comptes de régularisation et passifs divers	512 927	523 317
Autres passifs (Note 13)	198 519	246 489
Comptes de régularisation (Note 13)	314 408	276 828
Provisions et dettes subordonnées	385 579	362 853
Provisions (Notes 14, 15 et 16)	296 201	250 112
Dettes subordonnées (Note 18)	89 378	112 741
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) (Note 17)		
Capitaux propres hors FRBG : (Note 19)	1 673 494	1 542 421
Capital souscrit	204 216	204 216
Primes d'émission	1 186 839	1 186 839
Réserves	130 045	
Ecart de réévaluation		
Provisions réglementées et subventions d'investissement		
Report à nouveau	0	1 672
Résultat de l'exercice	152 394	149 694
TOTAL PASSIF	17 682 195	16 339 120

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
ENGAGEMENTS DONNES	<u>2 385 740</u>	<u>2 361 503</u>
Engagements de financements	1 962 569	1 865 137
Engagements de garantie	421 819	493 336
Engagements sur titres	1 352	3 030
ENGAGEMENTS RECUS	<u>3 690 991</u>	<u>3 126 429</u>
Engagements de financement	582	733
Engagements de garantie	3 688 780	3 122 138
Engagements sur titres	1 629	3 558

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés (Notes 30 et 31)	802 119	701 364
Intérêts et charges assimilées (Note 30)	521 140	418 324
Revenus des titres à revenu variable (Note 31)	53 085	45 699
Commissions (produits) (Note 32)	270 707	262 526
Commissions (charges) (Note 32)	32 068	28 052
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 33)	-18 454	631
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (Note 34)	-8 920	7 554
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 35)	59 443	44 331
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 35)	4 754	4 368
PRODUIT NET BANCAIRE	600 018	611 361
Charges générales d'exploitation (Note 36)	270 953	278 766
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	13 009	16 860
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	316 056	315 735
Coût du risque (Note 37)	-125 940	-81 946
RESULTAT D'EXPLOITATION	190 116	233 789
Résultat net sur actifs immobilisés (Note 38)	-443	202
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	189 673	233 991
Résultat exceptionnel (Note 39)	-1 997	-1 276
Impôt sur les bénéfices (Note 40)	35 282	83 021
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		
RESULTAT NET	152 394	149 694

NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Languedoc est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale du Languedoc, 117 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale du Languedoc est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2008, la Caisse régionale du Languedoc fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue Boétie, qui détient elle-même 54,78 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 45,22 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008, soit 0,58% de son capital, contre 12 552 962 actions propres au 31 décembre 2007.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital de la Caisse régionale sous forme de Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

MECANISMES FINANCIERS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse régionale du Languedoc au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

1.1. Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

1.2. Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50% depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1^{er} janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts accordés ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50% (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole s.a. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où

ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole s.a., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole s.a. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Evènements significatifs relatifs à l'exercice 2008

En mars 2008, la Caisse régionale du Languedoc a accordé une avance d'actionnaire en numéraire pour 143,1 millions d'euros aux fins de participer au renforcement des fonds propres prudentiels de base de Crédit agricole S.A.

En juillet 2008, la Caisse régionale du Languedoc a acquis 9 521 345 titres de la SAS Rue La BOETIE pour 134,2 millions d'euros dans le cadre de l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A.

Au cours de l'exercice, la Caisse régionale du Languedoc a dû faire face à la dégradation de la conjoncture économique et financière.

Depuis le 4^e trimestre 2008, elle participe aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie française (SFEF) et octroie une garantie financière au profit de cette société, ces opérations étant réalisées par l'intermédiaire de Crédit Agricole S.A.

Face à la dégradation des marchés financiers et eu égard au nouveau contexte de liquidité, la Caisse régionale s'est désengagée progressivement des actifs les plus volatils via la mise en place de couvertures et la cession de fonds actions et gestion alternative.

Dans ce contexte économique incertain, la Caisse régionale du Languedoc a maintenu ses efforts de provisionnement du risque crédit ; en raison de critères objectifs de dégradation de plusieurs filières, et en utilisant les modèles Bâle 2, elle a mis en place des provisions spécifiques dans les secteurs de la viticulture et des professionnels de l'immobilier. L'encours de ces provisions sectorielles au 31 décembre 2008 s'établit respectivement à 49 110 milliers d'euros pour la viticulture et 11 564 milliers d'euros pour les professionnels de l'immobilier. Par ailleurs, les provisions collectives sur encours sains des autres domaines d'activité s'établissent à 161 096 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Au cours de l'exercice, la Caisse régionale du Languedoc a fait l'objet de plusieurs contrôles externes.

En particulier, les Services des Impôts ont mené une vérification fiscale au titre des années 2005 et 2006 de la Caisse régionale du Midi dont le coût brut s'est élevé à 4 551 milliers d'euros; l'impact sur les comptes 2008 s'établit au final à 2 485 milliers d'euros dont 854 milliers d'euros comptabilisés en charges de fonctionnement et 1 631 milliers d'euros en impôts sur les sociétés.

Le CNASEA a effectué un contrôle des prêts bonifiés accordés à l'agriculture au titre des années 2000 à 2003 dont le coût s'est élevé à 1 128 milliers d'euros comptabilisés en PNB. Les conclusions du contrôle ont amené la Caisse régionale à revoir le niveau de provisionnement sur les exercices allant de 2004 à 2008. Une utilisation de provision a été comptabilisée concomitamment pour 1 128 milliers d'euros en PNB ainsi qu'une reprise de provision de 10 464 milliers d'euros en PNB et 2 638 milliers d'euros en coût du risque.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale du Languedoc sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargée d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire

et Financière (CRBF) lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04, 2007-05 et 2008-02.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- La Caisse régionale applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-02 du 3 avril 2008, afférent au traitement des opérations de fiducie et aux informations.

La Caisse régionale n'ayant pas engagé d'opérations de fiducie, n'est pas concernée par ce règlement.

- La Caisse régionale applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres ; l'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de la Caisse régionale.

- La Caisse régionale applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés.

L'application de ce nouveau règlement ne concerne pas la Caisse régionale sur la période.

- La Caisse régionale applique au plus tôt à compter du 1er juillet 2008, et à la même date que le règlement européen CE 1004-2008, le règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07.

En 2008, la Caisse régionale n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

- Enfin, la caisse régionale avait anticipé en 2007 l'application du règlement CRC 2007-01 sur l'épargne logement par la prise en compte de l'avis CNC 2006-02 sur le sujet. L'entrée en vigueur de ce règlement au 1^{er} janvier 2008 est dès lors sans impact pour la Caisse régionale.

2.1. Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par les règlements CRC 2005-03 et 2007-06, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

- Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale du Languedoc au 31 décembre 2008 s'élève à 91 299 milliers d'euros.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

- Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale du Languedoc distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

- Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement des décotes et dépréciations :

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

- Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement :

Par ailleurs, la Caisse régionale du Languedoc a également constaté au passif et à l'actif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

- **Risques-pays**

La Caisse régionale du Languedoc n'est pas exposée aux risques pays.

2.2. Portefeuille - titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié par les règlements du CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et de la dépréciation concernant les titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

La Caisse régionale du Languedoc détient en titres de transaction 591 milliers d'euros de ses propres CCI au 31 décembre 2008.

Les encours de titres de transaction sont non significatifs pour la Caisse régionale du Languedoc.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce CRC et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

La Caisse régionale du Languedoc n'a aucun titre de l'activité de portefeuille au 31/12/2008.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Gestion de la liquidité des CCI

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

2.3. Immobilisations

La Caisse régionale du Languedoc applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Conformément au règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Immeubles	20 ans
Agencements	5 à 8 ans
Matériel informatique	3 à 6 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6. Provisions

La Caisse régionale du Languedoc applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne- logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne- logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne -logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne -logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne -logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale du Languedoc constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7. Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

La Caisse régionale du Languedoc n'a pas de provisions pour risques bancaires généraux.

2.8. Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15

modifié et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de la Caisse régionale sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9. Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêt, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la

rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale du Languedoc est détaillé dans la note 22 (page 41).

2.10. Intégration des succursales à l'étranger

La Caisse régionale du Languedoc n'est pas concernée.

2.11. Engagements hors bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

2.12. Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 27/06/2007.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel » note 36, page 49.

2.13. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale du Languedoc applique la recommandation n° 2003-R ;01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, la Caisse régionale provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

La Caisse régionale a souscrit à différentes polices d'assurance éligibles selon différents régimes à prestations définies dont bénéficie l'ensemble de ses salariés :

- Convention d'assurance collective d'indemnités de fin de carrière pour les salariés avec Prédica.
- Convention d'assurance collective de retraite complémentaire des cadres de direction avec Adicam
- Convention d'assurance collective de retraite des élus avec Adicam.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.14. Stocks-options et Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Plan de stocks options

La Caisse régionale n'est pas concernée par un plan de stocks options.

Souscription d'actions dans le cadre du plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.15. Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale.

2.16. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

**NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR
DUREE RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)

CREANCES	DUREE RESIDUELLE							
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et prêts :								
· à vue	7 666				7 666	62	7 728	1 561
· à terme		18 000			18 000		18 000	38 000
Valeurs reçues en pension	0				0		0	0
Titres reçus en pension livrée	0				0		0	0
Prêts subordonnés				4 037	4 037	47	4 084	4 037
Total	7 666	18 000	0	4 037	29 703	109	29 812	43 598
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN							29 812	43 598
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	20 500				20 500	90	20 590	117 813
Comptes et avances à terme	92 073	10 157	15 439	0	117 669	1340	119 009	166 243
Prêts subordonnés	0	0	0	44 400	44 400	82	44 482	44 482
Total	112 573	10 157	15 439	44 400	182 569	1 512	184 081	328 538
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN							184 081	328 538

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 48 566 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 5 734 milliers d'euros.

Aucune créance sur les établissements de crédit n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1. Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	DUREE RESIDUELLE							
CREANCES	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE								
Créances commerciales	53 252	1 107	0	969	55 328	76	55 404	52 235
Autres concours à la clientèle	1 139 165	1 453 670	4 569 857	7 966 834	15 129 526	115 395	15 244 921	13 949 839
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	0
Comptes ordinaires débiteurs	94 603				94 603	648	95 251	86 127
Dépréciations							341 413	286 594
VALEURS NETTES AU BILAN							15 054 163	13 801 607

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 97 919 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 35 184 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, 1 151 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la Banque Centrale au 31 décembre 2008 contre 249 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les encours restructurés au 31 décembre 2008 s'élèvent à 91 299 milliers d'euros.

4.2. Opérations avec la clientèle – analyse par zone géographique

Non significatif.

L'activité de la Caisse régionale du Languedoc est concentrée sur 4 départements en France métropolitaine : l'Aude, le Gard, l'Hérault et la Lozère.

4.3. Opérations avec la clientèle – encours douteux et provisions par zone géographique

Non significatif, idem note 4.2.

4.4. Opérations avec la clientèle – analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2008					31/12/2007				
	En cours brut	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	En cours brut	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
- Particuliers	6 217 103	133 513	62 320	110 134	61 554	5 795 847	116 919	55 803	98 058	55 450
- Agriculteurs	1 385 964	106 234	75 428	95 363	75 264	1 416 070	106 856	51 507	82 607	50 212
- Autres professionnels	3 289 593	91 008	43 309	74 068	43 113	2 876 562	78 785	35 842	63 478	34 187
- Société financières	132 052	60	46	60	46	105 726	53	30	53	30
- Entreprises	2 706 354	70 245	25 349	61 131	25 349	2 384 928	52 155	19 787	41 933	18 914
- Collectivités publiques	1 599 328	0	0	0	0	1 444 381	33	0	1	0
- Autres agents économiques	65 182	683	579	656	579	64 686	651	184	465	184
TOTAL	15 395 576	401 743	207 031	341 412	205 905	14 088 200	355 452	163 153	286 595	158 977

**NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET
TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

(En milliers d'euros)	31/12/2008					31/12/2007
	Transaction (1)	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :					0	2 287
· dont surcote restant à amortir					0	0
· dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées					0	36
Dépréciations					0	0
Valeur nette au bilan					0	2 323
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
· Emis par organismes publics					0	0
· Autres émetteurs		107 641		87 404	195 045	217 712
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées		460		1 372	1 832	2 524
Dépréciations		-3 648			-3 648	-211
Valeurs nettes au bilan					193 229	220 025
Actions et autres titres à revenu variable	818	482 209			483 027	608 488
Créances rattachées					0	0
Dépréciations		-31			-31	-15
Valeurs nettes au bilan					482 996	608 473
Total valeurs nettes	818	586 631	0	88 776	676 225	830 821
Valeurs estimatives	0	684 535	0	78 982	763 517	1 049 794

(1) Pour les actions propres, seuls les CCI comptabilisés en titres de transaction (591 K€) apparaissent dans ce tableau. Les CCI classés en "Autres immobilisations financières" (133 K€) n'apparaissent pas.

- **Valeurs estimatives** :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 94 685 milliers d'euros au 31/12/2008, contre 220 990 milliers d'euros au 31/12/2007.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 8 422 milliers d'euros au 31/12/2008, contre 2 726 milliers d'euros de plus values latentes au 31/12/2007.

5.1. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(En milliers d'euros)	Encours nets 31/12/08	Encours nets 31/12/07
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	142 831	160 529
Sociétés financières	497 172	624 310
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	35 630	43 124
Divers et non ventilés		
Total en principal	675 633	827 963
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	675 633	827 963

5.2. Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(En milliers d'euros)	31/12/2008				31/12/2007			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	TOTAL
Titres à revenu fixe ou variable	195 045	0	482 436	677 481	217 712	2 287	607 954	827 953
dont titres cotés	71 994			71 994	80 798	2 287		83 085
dont titres non cotés (1)	123 051		482 436	605 487	136 914		607 954	744 868
Créances rattachées	1 832			1 832	2 524	36		2 560
Dépréciations	3 648		31	3 679	211		15	226
Valeurs nettes au bilan	193 229	0	482 405	675 634	220 025	2 323	607 939	830 287

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

- OPCVM français 481 604 milliers d'euros
 - dont OPCVM français de capitalisation 481 604 milliers d'euros
- OPCVM étrangers 800 milliers d'euros
 - dont OPCVM étrangers de capitalisation 800 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 226 429 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2008 s'élève à 226 429 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2008 :

En milliers d'euros	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires	50 373	72 636
- OPCVM obligataires	192 514	253 056
- OPCVM actions	232 592	233 709
- OPCVM autres	6 926	7 076
TOTAL	482 405	566 477

5.3. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	*Total en principal	*Créances rattachées	Total 31/12/08	Total 31/12/07
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	500	17 335	54 780	122 430	195 045	1 832	196 877	220 236
Dépréciations					0	3 648	3 648	211
VALEUR NETTE AU BILAN					195 045	-1 816	193 229	220 025
Effets publics et valeurs assimilées					0		0	0
Valeur Brute					0		0	2 323
Dépréciations					0		0	0
VALEUR NETTE AU BILAN					0	0	0	2 323

5.4. Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

Non significatif pour la caisse régionale.

NOTE 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

INFORMATIONS FINANCIERES (En milliers d'euros)	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brutes	Nettes					
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE											
<u>- Autres parts dans les entreprises liées</u>					<u>12 509</u>	<u>11 273</u>	<u>12</u>				
SA SOFILARO	EURO	8 940	496	77,63%	7 494	6 258	12		3	-124	295
SAS CA LANGUEDOC IMMOBILIER	EURO	5 000		100,00%	5 015	5 015					
<u>- Autres titres de participations</u>					<u>683 895</u>	<u>681 869</u>	<u>171 848</u>				
SAS RUE DE LA BOETIE	EURO	1 746 362	10 460 561	4,00%	609 157	609 157	160 386		1 229 673	1 099 617	43 960
SAS SACAM INTERNATIONAL	EURO	900 040	1 061	4,00%	35 962	35 962			8 063	7 537	24
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	EURO	730 621	80 611	4,00%	29 501	29 501	9 114		45 358	34 583	593
SAS CA GRANDS CRUS	EURO	75 000	-18 639	6,67%	6 482	5 341			5 380	-2 915	
SAS SACAM FIRECA	EURO	74 700	-23 642	3,74%	2 793	1 908			2 025	1 952	
GIE PAUILLAC (sans capital)	EURO	0	-14 896	0,00%	0	0	2 348		1 091	-1 329	
PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE											
- Autres parts dans les entreprises liées	EURO				0	0	189				0
- Autres titres de participations	EURO				11 917	9 824	3 026				182
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS					708 321	702 966	175 075	0			

6.1. Valeur estimative des titres de participation

(En milliers d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
· Titres non cotés	12 509	11 274	12 509	13 856
· Titres cotés				
· Avances consolidables	201	201	201	201
· Créances rattachées				
· Dépréciations	-1 235			
Valeur nette au bilan	11 475	11 475	12 710	14 057
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
· Titres non cotés	691 501	1 038 066	556 398	942 052
· Titres cotés				
· Avances consolidables	174 874	174 874	17 958	17 958
· Créances rattachées	296	296	249	249
· Dépréciations	-7 499		-7 030	
Sous-total titres de participation	859 172	1 213 236	567 575	960 259
Autres titres détenus à long terme				
· Titres non cotés	4 310	4 310	4 310	4 310
· Titres cotés				
· Avances consolidables				
· Créances rattachées				
· Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 310	4 310	4 310	4 310
Valeur nette au bilan	863 482	1 217 546	571 885	964 569
Total des titres de participation	874 957	1 229 021	584 595	978 626
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	708 320		573 217	
Titres cotés	0		0	
TOTAL	708 320		573 217	

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

RUBRIQUES	2008				
	01/01/2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements	31/12/2008
Partis dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	12 509	15	-15		12 509
Avances consolidables	201				201
Créances rattachées					0
Dépréciations		-2 059	824		-1 235
Valeur nette au bilan part entreprises liées	12 710	-2 044	809	0	11 475
Titres de participation :					
Valeurs brutes	567 576	431 152	-139 557	0	859 171
Avances consolidables	556 398	135 733	-630		691 501
Créances rattachées	17 959	295 109	-138 195		174 873
Dépréciations	249	991	-944		296
Dépréciations	-7 030	-681	212		-7 499
Autres titres détenus à long terme :	4 310	0	0	0	4 310
Valeurs brutes	4 310				4 310
Avances consolidables					0
Créances rattachées					0
Dépréciations					0
Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT	571 886	431 152	-139 557	0	863 481
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	584 596	429 108	-138 748	0	874 956

Immobilisations corporelles et incorporelles

RUBRIQUES	2008				
	01/01/2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cession, échéance)	Autres mouvements	31/12/2008
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	236 460	38 353	-35 041		239 772
Amortissements et dépréciations	-151 230	-12 008	37		-163 201
Valeur nette au bilan	85 230	26 345	-35 004	0	76 571
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	80 132	3 262	-278		83 116
Amortissements et dépréciations	-70 338	-1 001			-71 339
Valeur nette au bilan	9 794	2 261	-278	0	11 777
TOTAL	95 024	28 606	-35 282	0	88 348

NOTE 8 AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
AUTRES ACTIFS (1)		
- Instruments conditionnels achetés	18	27
- Comptes de stock et emplois divers	248	248
- Débiteurs divers	282 561	207 267
- Gestion collective des titres Livret de développement durable		
- Comptes de règlement	278	248
Valeur nette au bilan	283 105	207 790
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert (1)	165 035	137 740
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	30	2
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
- Charges constatées d'avance	374	195
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	92 453	85 937
- Autres produits à recevoir	80 613	75 657
- Charges à répartir		
- Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
- Autres comptes de régularisation	8 906	5 374
Valeur nette au bilan	347 411	304 905
Total comptes de régularisation et actifs divers	630 516	512 695

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/08	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisa tion	Autres mvts	Solde au 31/12/2008
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur interbancaire	0					0
Sur créances clientèle	286 594	197 969	-140 916	-2 233	-1	341 413
Opérations sur titres	7 256	6 196	-1 039			12 413
Autres valeurs immobilisées	526	1	-225		1	303
Total des dépréciations - Actif	294 376	204 166	-142 180	-2 233	0	354 129

NOTE 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

DETTES	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/08	Total 31/12/07
ETABLISSEMENTS DE CREDIT								
Comptes et emprunts :								
- à vue	89				89	10	99	5 936
- à terme		4 037		309	4 346	46	4 392	4 400
Valeurs données en pension					0		0	0
Titres donnés en pension livrée					0		0	0
VALEURS AU BILAN	89	4 037	0	309	4 435	56	4 491	10 336
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	160 183				160 183	64	160 247	17 697
Comptes et avances à terme	1 333 510	2 079 268	2 920 848	4 513 664	10 847 290	103 801	10 951 091	10 100 870
VALEURS AU BILAN	1 493 693	2 079 268	2 920 848	4 513 664	11 007 473	103 865	11 111 338	10 118 567
VALEURS AU BILAN TOTAL	1 493 782	2 083 305	2 920 848	4 513 973	11 011 908	103 921	11 115 829	10 128 903

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts octroyés par la Caisse régionale. [Cf. *Cadre Juridique et Financier*].

NOTE 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1. Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

DETTES	<= 3mois	>3mois <= 1an	>1 an <= 5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/08	Total 31/12/07
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE								
Comptes ordinaires créditeurs	2 712 763				2 712 763	120	2 712 883	2 691 363
Comptes d'épargne à régime spécial :							0	57 023
- à vue	41 709				41 709	0	41 709	57 023
- à terme						0	0	0
Autres dettes envers la clientèle							0	667 310
- à vue							0	0
- à terme	225 687	83 166	443 050	231	752 134	11704	763 838	667 310
Valeurs données en pension livrée					0		0	0
VALEURS AU BILAN	2 980 159	83 166	443 050	231	3 506 606	11824	3 518 430	3 415 696

11.2. Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique

Non significatif.

L'activité de la Caisse régionale du Languedoc est concentrée sur 4 départements en France métropolitaine : l'Aude, le Gard, l'Hérault et la Lozère.

11.3. Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/2008	31/12/2007
Particuliers	2 078 769	1 946 889
Agriculteurs	262 222	291 129
Autres professionnels	355 028	378 584
Société financières	8 945	12 597
Entreprises	675 982	661 716
Collectivités publiques	9 166	5 454
Autres agents économiques	128 318	119 327
Total en principal	3 518 430	3 415 696
Dettes rattachées		
TOTAL	3 518 430	3 415 696

NOTE 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE : ANALYSE PAR DURÉE RESIDUELLE

12.1. Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)

DETTES	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 31/12/08	Total 31/12/07
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE								
Bons de caisse	978				978	20	998	285
Titres du marché interbancaire					0		0	0
Titres de créances négociables	322 969	146 886			469 855	5082	474 937	365 644
Emprunts obligataires					0		0	0
Autres dettes représentées par un titre					0		0	0
VALEURS AU BILAN	323 947	146 886	0	0	470 833		475 935	365 929

12.2. Emprunts obligataires (par monnaie d'émission)

La Caisse régionale du Languedoc n'a pas émis d'emprunts obligataires en 2008.

NOTE 13 AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
AUTRES PASSIFS (1)		
- Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
- Dettes représentatives de titres empruntés		
- Instruments conditionnels vendus	18	27
- Comptes de règlement et de négociation	790	594
- Crédoiteurs divers	190 033	238 190
- Versements restant à effectuer sur titres	7 678	7 678
Valeurs nettes au bilan	198 519	246 489
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	23 948	32 935
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
- Produits constatés d'avance	54 695	44 367
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	93 620	81 740
- Autres charges à payer	137 653	114 611
- Autres comptes de régularisation	4 492	3 175
Valeurs nettes au bilan	314 408	276 828
Total comptes de régularisation et passifs divers	512 927	523 317

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 01/01/08	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvement s	Solde au 31/12/2008
- Provisions pour engagements de retraite et assimilés	0					0
- Provisions pour autres engagements sociaux	2 548	2 683	2 571	164		2 496
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	4 172	715	148	1 362		3 377
- Provisions pour litiges fiscaux (1)	264	1 065	242			1 087
- Provisions pour litiges avec la clientèle	16 949	4 234	653	5 520		15 010
- Provisions pour litiges salariaux	1 210	567	6	559		1 212
- Provisions pour autres litiges	161	3	19			145
- Provision taxe personnes handicapées	500			318		182
- Provisions pour risques de crédit (2)	175 192	113 598	0	67 020		221 770
- Provisions pour pertes et charges sur instruments financiers	1 376	19 691				21 067
- Provisions pour restructurations						
- Provisions pour impôts (3)	355	175	355			175
- Provisions sur participations	0					
- Provisions pour risques opérationnels (4)	28 824		1 128	13 102		14 594
- Provisions IRA	3 529			3 529		0
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement	14 199	1 595	0	1 569		14 225
- Autres provisions	834	887	698	161		862
Valeur au bilan	250 112	145 215	5 820	93 304	0	296 201

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II (provisions collectives tous marchés hors provisions sectorielles pour 161 096 K€, provisions sectorielles viticulture et professionnels de l'immobilier pour 60 674 K€).

(3) Comprend notamment les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement (dont provision CNASEA, voir information dans événements significatifs de l'exercice).

14.1. Droit individuel à la formation

Le cumul d'heures non consommées depuis le 07 mai 2004 jusqu'au 31 décembre 2008 relatif au droit individuel à la formation s'élève à 157 266 heures.

NOTE 15 EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne -logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne -logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne -logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne -logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n°2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne -logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne -logement sur la phase d'épargne

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	286 987
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 210 306	985 813
Ancienneté de plus de 10 ans	663 780	760 779
Total plans d'épargne-logement	1 874 086	2 033 579
Total comptes épargne-logement	273 425	282 746
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 147 511	2 316 325

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne -logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :	40 011	42 692
Comptes épargne-logement :	68 291	68 888
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	108 302	111 580

Provision au titre des comptes et plans d'épargne -logement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	3 862
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 238	111
Ancienneté de plus de 10 ans	2 626	2 959
Total plans d'épargne-logement	5 864	6 932
Total comptes épargne-logement	8 361	7 267
Total provision au titre des contrats épargne-logement	14 225	14 199

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2008	Dotations	Reprises	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	6 932	25	1 093	5 864
Comptes épargne-logement :	7 267	1 562	468	8 361
Total provision au titre des contrats épargne-logement	14 199	1 587	1 561	14 225

NOTE 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dettes actuarielle au 1er janvier	33 997	42 145
Coûts des services rendus sur la période	1 742	1 641
Effet de l'actualisation	1 731	1 665
Cotisations de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	-10 489	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-1 733	-1 417
(Gains) / pertes actariels	1 690	-10 037
dettes actuarielle au 31 décembre	26 938	33 997

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Coûts des services rendus sur la période	1 742	1 640
Effet de l'actualisation	1 731	1 665
Rendement attendu des actifs sur la période	-1 406	-1 688
Amortissement du coût des services passés	2 102	
Autres gains ou pertes		-418
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	4 169	1 199

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 1er janvier	34 721	42 236
Rendement attendu des actifs	1 406	1 688
Gains/5pertes actuariels sur les actifs du régime	-412	-9 619
Cotisation de l'employeur	3 476	1 833
Cotisation de l'employé		
Modification/réduction/liquidation de plan	-10 489	
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées	-1 733	-1 417
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31 décembre	26 970	34 721

Composition des actifs des régimes

La Caisse régionale a souscrit à différentes polices d'assurance éligibles selon différents régimes à prestations définies dont bénéficient l'ensemble de ses salariés :

- Convention d'assurance collective d'indemnités de fin de carrière pour les salariés avec Prédica.
- Convention d'assurance collective de retraite complémentaire des cadres de direction avec Adicam
- Convention d'assurance collective de retraite des élus avec Adicam.

Variations de la provision

(En milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
(Provisions) / actifs au 1er janvier	724	92
Cotisation de l'employeur	3 476	1 832
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-4 168	-1 200
(Provisions) actifs au 31 décembre	32	724

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes pour l'année 2008 s'élève à :

- Retraite chapeau : 4 %
- IFC prédica : 4%
- Fomugei : 4,05 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation utilisés (taux OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement) sont :

- Retraite chapeau : 4,86 %
- IFC prédica : 5,24 %
- Fomugei : 4,73 %

NOTE 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

La Caisse régionale du Languedoc n'a pas de provision pour risques bancaires généraux.

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)

	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	31/12/2008	31/12/2007
DETTES SUBORDONNEES (1)								
Dettes subordonnées à terme	0	19 750	62 724	5 000	87 474	1 899	89 373	112 735
Euro		19 750	62 724	5 000	87 474	1 899	89 373	
Dollar								
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	0
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0	0	0	0
C/C bloqués des Caisses Locales					0	0	0	0
Dépôts Gtie à caractère mutuel				5	5	0	5	5
VALEURS AU BILAN	0	19 750	62 724	5 005	87 479	1 899	89 378	112 740

(1) dont 5 124 K€ à taux variable et 84 249 K€ à taux fixe

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 5 346 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 6 662 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

(en milliers d'euros)

	Capitaux propres					
	Capital (1) (3)	Primes, réserves et report à nouveau (2)	Ecarts conversion/ réévaluation	Provisions réglemen tées&sub ventions d'investis sement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2006	196 134	1 074 987	0	0	140 077	1 411 198
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2006						0
Variation de capital	8 082					8 082
Variation des primes et réserves		111 852				111 852
Affectation du résultat social						0
Report à nouveau débiteur		1 672				1 672
Résultat de l'exercice					9 617	9 617
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2007	204 216	1 188 511	0	0	149 694	1 542 421
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007						0
Variation de capital						0
Variation des primes et réserves		130 045				130 045
Affectation du résultat social 2007						0
Report à nouveau		-1 672				-1 672
Résultat de l'exercice 2008					2 700	2 700
Autres variations						0
Solde au 31 Décembre 2008	204 216	1 316 884	0	0	152 394	1 673 494

Commentaires :

(1) Le montant des CCI échangés pendant l'exercice est de 6 163 milliers d'euros

(2) Dont 1 186 839 milliers d'euros primes de fusion

(3) CCI autodétenus : 410 milliers d'euros

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres	1 673 494	1 542 421
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	89 373	112 736
Dépôts de garantie à caractère mutuel	5	5
Total des fonds propres	1 762 872	1 655 162

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	opérations avec les entreprises liées et les participations	opérations avec autres contreparties
CREANCES	222 547	15 238 738
Sur les établissements de crédit et institutions financières	44 400	169 493
Sur la clientèle		15 054 163
Obligations et autres titres à revenu fixe	178 147	15 082
DETTES	103 865	15 091 216
Sur les établissements de crédits et institutions financières	14 492	11 096 846
Sur la clientèle		3 518 430
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	89 373	475 940
ENGAGEMENTS DONNES	0	2 385 740
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0	
Engagements de financement en faveur de la clientèle	0	1 962 569
Garanties données à des établissements de crédit	0	
Garanties données à la clientèle	0	421 819
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise	0	
Autres engagements donnés	0	1 352

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

CONTRIBUTIONS PAR DEVISES AU BILAN

Les opérations réalisées dans une monnaie autre que l'euro ne sont pas significatives au regard du total bilan.

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

(en milliers d'euros)

OPERATIONS DE CHANGE	31/12/2008		31/12/2007	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	110 806	110 754	34 639	34 607
Devises	55 347	55 347	16 804	16 804
Euros	55 459	55 407	17 835	17 803
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	110 806	110 754	34 639	34 607

NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(en milliers d'euros)

TYPE D'OPERATION	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total 31/12/2008	Total 31/12/2007
<u>OPERATIONS FERMES</u>				
<u>Opérations sur marchés organisés (1)</u>				
- Contrats à terme de taux d'intérêt	0	0	0	0
- Contrats à terme de change			0	0
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	0
- Autres contrats à terme			0	0
<u>Opérations de gré à gré (1)</u>				
- Swaps de taux d'intérêt	5 819 007	42 519	5 861 526	4 949 687
- Autres contrats à terme de taux d'intérêt	5 801 007	42 519	5 843 526	4 949 687
- Contrats à terme de change			0	0
- FRA	18 000		18 000	0
- Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers			0	0
- Autres contrats à terme			0	0
<u>OPERATIONS CONDITIONNELLES</u>				
<u>Opérations sur marchés organisés</u>				
- Instr.de taux d'intérêt à terme conditionnels : Achetés	0	0	0	0
Vendus			0	0
- Instr.sur action et ind. Bours. à terme conditionnels Achetés			0	0
Vendus			0	0
- Instr.de taux de change à terme conditionnels : Achetés			0	0
Vendus			0	0
<u>Opérations de gré à gré</u>				
- Options de swap de taux : Achetées	109 038	58 536	167 574	31 688
Vendues			0	0
- Instr. de taux d'intérêts à terme conditionnels : Achetés	25 251		25 251	20 609
Vendus	25 251		25 251	11 079
- Instr.de taux de change à terme conditionnels : Achetés	26 129	32 407	58 536	0
Vendus	32 407	26 129	58 536	0
- Instr. sur actions et indices bours. à terme cond. : Achetés			0	0
Vendus			0	0
- Autres instruments à terme conditionnels : Achetés			0	0
Vendus			0	0
<u>Dérivés de crédit</u>				
- Contrats de dérivés de crédit : Achetés	0	260 000	260 000	527 039
Vendus		260 000	260 000	527 039
TOTAL	5 928 045	361 055	6 289 100	5 508 414

(1) : Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

24.1. Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

Répartition par durée restant à courir									
(En milliers d'euros)	Total			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
- Futures	0	0	0						
- Options de change	117 070	0	0	117 070					
- Options de taux	0	0	0						
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
- F.R.A.	0	18 000	0		18 000				
- Swaps de taux d'intérêt	1 030 970	2 319 015	2 493 541	1 030 970	2 319 015	2 493 541			
- Swaps de devises									
- Caps, Floors, Collars	1 079	43 452	5 971	1 079	43 452	5 971			
- Forward taux	0	0	0						
- Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
- Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	0	0	0						
- contrats de dérivés de crédits	0	260 000	0		260 000				
Sous total	1 149 119	2 640 467	2 499 512	1 149 119	2 640 467	2 499 512	0	0	0
- Opérations de change à terme				221 491	69				
Total général	1 149 119	2 640 467	2 499 512	1 370 610	2 640 536	2 499 512	0	0	0

24.2. Instruments financiers à terme : juste valeur

	(en milliers d'euros)			
	31/12/2008		31/12/2007	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
- Futures				
- Options de change		117 072		
- Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
- Options de taux				
- F.R.A.		18 000		
- Swaps de taux d'intérêt	8 041	5 843 526	47 766	4 949 687
- Swaps de devises				
- Forward taux				
- Caps, Floors, Collars	314	50 502		31 689
- Contrats de dérivés crédits	-20 727	260 000	-600	527 039
- Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
Sous total	-12 372	6 289 100	47 166	5 508 415
- Opérations de change à terme				
Total général	-12 372	6 289 100	47 166	5 508 415

La juste valeur est renseignée intérêts courus inclus.

24.3. Information sur les swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(montant notionnel en milliers d'euros)

CONTRATS D'ECHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVISES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		285 892	5 515 115	42 519
Contrats assimilés				

NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Au 31 décembre 2008, la valeur de marché de ces instruments, après prise en compte (ou non prise en compte) des effets de la compensation et de la collatéralisation, s'élève à -12 686 milliers d'euros. Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- gouvernements et banques centrales de l'OCDE : 0 milliers d'euros.
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : - 13 931 milliers d'euros
- autres contreparties : 1 245 milliers d'euros.

Le risque de crédit potentiel estimé sur la base des facteurs de majoration réglementaires s'élève à 350 596 milliers d'euros réparti de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- gouvernements et banques centrales de l'OCDE : 0 milliers d'euros
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 347 152 milliers d'euros
- autres contreparties : 3 444 milliers d'euros

NOTE 26 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Concernant les actifs donnés en garantie, le solde des ouvertures en crédit Dailly au 31 décembre 2008 est de 8 840 milliers d'euros.

NOTE 27 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

La Caisse régionale a donné une lettre de garantie à Crédit Agricole S.A. pour un montant de 1 521

100 milliers d'euros.

NOTE 28 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

La Caisse régionale du Languedoc n'a pas pris d'engagements de crédit bail en 2008.

NOTE 29 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

La Caisse régionale du Languedoc n'a pas effectué d'opérations de désendettement de fait ni de titrisation en 2008.

NOTE 30 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	802 119	701 364
sur opérations avec les établissements de crédit	10 089	9 419
sur opérations internes au Crédit Agricole	26 103	30 584
sur opérations avec la clientèle	731 063	625 447
sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 110	10 518
produit net sur opérations de macro-couverture	26 663	25 300
autres intérêts et produits assimilés	91	96
<i>Intérêts et charges assimilées</i>	521 140	418 324
sur opérations avec les établissements de crédit	5 334	6 212
sur opérations internes au Crédit Agricole	446 382	368 323
sur opérations avec la clientèle	46 110	29 727
charge nette sur opérations de macro-couverture	0	0
sur obligations et autres titres à revenu fixe	23 280	14 055
autres intérêts et charges assimilées	34	7
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	280 979	283 040

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont donc désormais présentées sur des lignes spécifiques.

NOTE 31 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
· TITRES DE PLACEMENT	658	320
· LIVRET DEVELOPPEMENT DURABLE		
· TITRES D'INVESTISSEMENT	5 662	8 175
· OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	1 791	2 023
REVENUS DES TITRES A REVENUS FIXES	8 111	10 518
· PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	296	12
TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	52 303	45 439
· TITRES DE PLACEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	486	248
· OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	53 085	45 699
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	61 196	56 217

NOTE 32 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
- Sur opérations avec les établissements de crédit	723		723	501	3	498
- Sur opérations internes au crédit agricole	31 333	17 333	14 000	27 920	11 747	16 173
- Sur opérations avec la clientèle	86 000	407	85 593	85 415	442	84 973
- Sur opérations sur titres		39	-39		76	-76
- Sur opérations de change	169		169	182		182
- Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	221		221	25		25
- Sur prestations de services financiers	151 664	13 578	138 086	148 016	15 182	132 834
- provision pour risques sur commissions	597	712	-115	467	602	-135
TOTAL	270 707	32 069	238 638	262 526	28 052	234 474

NOTE 33 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Solde des opérations sur titres de transaction	-668	-7
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	461	437
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	-18 247	201
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION	-18 454	631

NOTE 34 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)

TITRES DE PLACEMENT	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux dépréciations	-3 457	-211
Reprises de dépréciations	4	420
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	-3 453	209
Plus-values de cession réalisées	33 134	7 347
Moins-values de cession réalisées	-38 598	
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES	-5 464	7 347
Frais d'acquisition	-3	-1
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	-8 920	7 555
SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	0	0
TOTAL GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-8 920	7 555

NOTE 35 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Autres produits d'exploitation bancaire		
Produits divers	59 443	44 329
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres produits d'exploitation bancaire	59 443	44 329
Autres charges d'exploitation bancaire		
Charges diverses	3 445	3 847
Quote part des opérations faites en commun	1 308	521
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres charges d'exploitation bancaire	4 753	4 368

NOTE 36 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	31/12/2008	31/12/2007
FRAIS DE PERSONNEL :		
- Salaires et traitements :	92 453	95 436
- Charges sociales :	45 835	45 024
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	12 620	11 126
- Intéressement et participation	23 045	22 094
- Impôts et taxes sur rémunérations	11 149	10 959
Total des charges de personnel	172 482	173 513
Refacturation et transferts de charges de personnel	-7 249	-7 037
FRAIS DE PERSONNEL NETS	165 233	166 476
FRAIS ADMINISTRATIFS :		
- Impôts et taxes	10 767	7 369
- Services extérieurs	97 183	105 116
- Autres frais administratifs	-13	1 396
Total des charges administratives	107 937	113 881
Refacturation et transferts de charges administratives	-2 218	-1 590
FRAIS ADMINISTRATIFS NETS	105 719	112 291
VALEUR NETTE AU BILAN	270 952	278 767

Effectif moyen

EFFECTIF PAR CATEGORIE (Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

CATEGORIE DE PERSONNEL	31/12/2008	31/12/2007
CADRES	559	595
NON CADRES	2 128	2 147
TOTAL	2 687	2 742
DONT : France	2 687	2 742

Le montant global des rémunérations perçues en 2008 par les Cadres de direction (net versé) est de 1 976 milliers d'euros.

Le montant global des indemnités perçues en 2008 par les Administrateurs est de 275 milliers d'euros.

Le montant des crédits réalisés pour le compte des Cadres de direction durant l'exercice 2008 est de 175 milliers d'euros.

Le montant des crédits réalisés pour le compte des Administrateurs durant l'exercice 2008 est de 4 721 milliers d'euros.

NOTE 37 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	298 927	180 493
Dépréciations de créances douteuses	294 034	174 896
Autres provisions et dépréciations	4 893	5 597
REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	207 534	124 579
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	193 558	121 944
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	13 976	2 635
VARIATION DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	91 393	55 914
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	1 357	1 330
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	37 083	28 521
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	3 893	3 819
Pertes sur risques opérationnels	0	0
COÛT DU RISQUE	125 940	81 946

(1) Dont 28 415 milliers d'euros d'utilisations en couverture de pertes sur créances douteuses compromises

Dont 8 668 milliers d'euros d'utilisations en couverture de perte sur créances douteuse non compromises

(2) Dont 926 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 241 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 28 415 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 38 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	2 739	682
REPRISES DE DEPRECIATIONS		
- De titres d'investissement		
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 036	3 182
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DEPRECIATIONS	-1 703	2 500
- De titres d'investissement	0	0
- De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 703	2 500
PLUS-VALUES DE CESSIONS REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	617	646
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
- Sur titres d'investissement		
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	871	2 943
- Pertes sur créances liées à des titres de participation		
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION	-254	-2 297
- Sur titres d'investissement	0	0
- Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-254	-2 297
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	-1 957	203
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cession	1 514	
- Moins-values de cession		
SOLDE EN PERTE OU EN BENEFICE	1 514	0
* RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-443	203

NOTE 39 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

La Caisse régionale a comptabilisé en 2008 une charge exceptionnelle de 1 997 milliers d'euros au titre du regroupement des structures de gestion de son système d'information.

NOTE 40 IMPOT SUR LES BENEFICES

VENTILATION DE L'IMPOT		
(En milliers d'euros)	2008	2007
Partie afférente au résultat ordinaire	35 462	82 666
Charge d'impôt différé (1)	- 180	355
Partie afférente aux plus values exceptionnelles de l'exercice	0	0
TOTAL	35 282	83 021

(1) Provision constituée dans le cadre de la participation à un GIE d'investissement.

En 2008, le taux de l'impôt sur les sociétés s'élève à 34,43 % (y compris la cotisation sociale sur les bénéfices).

NOTE 41 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

41.1. Formation du produit net bancaire par secteur d'activité

Au 31 décembre 2008 :

(en milliers d'euros)

SECTEUR D'ACTIVITE FORMATION DU PNB	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts	280 979		280 979
Revenus des titres à revenus variables		53 085	53 085
Produits nets des commissions	238 639		238 639
Produits nets sur opérations financières		-27 374	-27 374
Autres produits nets d'exploitation	54 689		54 689
Produit net bancaire	574 307	25 711	600 018

Au 31 décembre 2007 :

(en milliers d'euros)

SECTEUR D'ACTIVITE FORMATION DU PNB	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts	283 040		283 040
Revenus des titres à revenus variables		45 699	45 699
Produits nets des commissions	234 474		234 474
Produits nets sur opérations financières		8 185	8 185
Autres produits nets d'exploitation	39 963		39 963
Produit net bancaire	557 477	53 884	611 361

41.2. Produit net bancaire par secteur d'activité et par zone géographique

Non significatif.

L'activité de la Caisse régionale du Languedoc est concentrée sur 4 départements en France métropolitaine : l'Aude, le Gard, l'Hérault et la Lozère.

41.3. Formation du résultat courant par secteur d'activité

(en milliers d'euros)

	31/12/2008			31/12/2007		
	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propres et divers	Ensemble des métiers	Banque de proximité en France	Gestion pour compte propres et divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	574307	25 711	600 018	557 477	53 884	611 361
Charges d'exploitation	-270953		-270 953	-278 766		-278 766
Dotations aux amortissements et dépréciations	-13009		-13 009	-16 860		-16 860
Résultat brut d'exploitation	290 345	25 711	316 056	261 851	53 884	315 735
Coût du risque	-125940		-125 940	-81 946		-81 946
Résultat d'exploitation	164 405	25 711	190 116	179 905	53 884	233 789
Résultat net sur actifs immobilisés	-443		-443	202		202
Résultat courant avant impôt	163 962	25 711	189 673	180 107	53 884	233 991

41.4. Résultat courant par zone géographique

Non significatif.

L'activité de la Caisse régionale du Languedoc est concentrée sur 4 départements en France métropolitaine : l'Aude, le Gard, l'Hérault et la Lozère.

AUTRES INFORMATIONS

NOTE 42 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

La Caisse régionale du Languedoc établit des comptes consolidés et un rapport de gestion globalisé (social et consolidé).

NOTE 43 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Il n'y a pas eu d'événements n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice, intervenant entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes susceptibles, par leurs influences sur le patrimoine et la situation financière de l'établissement, de remettre en cause la continuité de l'exploitation.

NOTE 44 AFFECTATION DES RESULTATS

La Caisse régionale de Crédit Agricole du Languedoc prévoit l'affectation du résultat de 152 394 milliers d'euros au 31/12/2008 par :

- le versement d'intérêts aux parts sociales de la CR pour 4 471 milliers d'euros,
- le versement d'intérêts aux CCI pour 5 694 milliers d'euros,
- le versement d'intérêts aux CCA pour 11 436 milliers d'euros,
- la dotation à la réserve légale pour 98 095 milliers d'euros,
- la dotation aux autres réserves pour 32 698 milliers d'euros.

NOTE 45 RESULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)

	2008	2007	2006	2005	2004
Capital social	204 216	204 216	196 134	196 138	196 138
Produit Net Bancaire	600 018	611 361	588 287	556 446	541 297
Résultat Brut d'Exploitation	316 056	315 735	296 897	273 755	266 369
Résultat courant avant impôts	189 673	233 991	219 218	183 034	208 426
Résultat après impôts	152 394	149 694	140 077	126 878	114 209
Montant de la masse salariale	89 981	93 275	90 729	89 554	86 106

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du
Languedoc**

Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

IFEC
Immeuble Synergie, Le Millénaire
770, rue Alfred-Nobel
34000 Montpellier

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable exposés dans la note 2 de l'annexe relatifs à de nouveaux règlements du Comité de la réglementation comptable applicables à compter de l'exercice 2008.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements de méthode comptable

Comme mentionné dans la note 2 de l'annexe, des changements de méthode comptable, relatifs à de nouveaux règlements du Comité de la réglementation comptable, sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre caisse régionale, nous nous sommes assurés de la correcte application des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1, 9 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme par votre caisse régionale sont évalués à leur valeur d'utilité comme indiqué dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

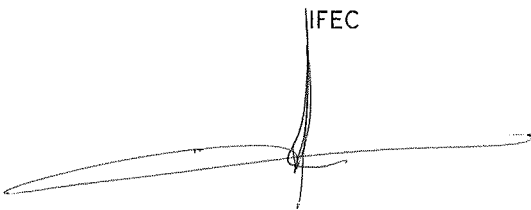
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Montpellier et Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2009

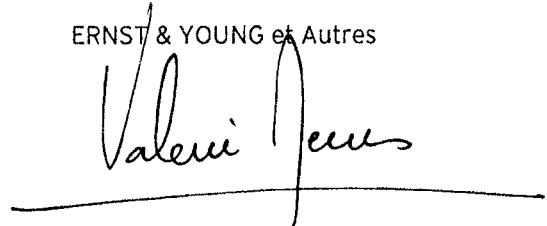
Les Commissaires aux Comptes

IFEC

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left and a horizontal stroke extending to the right, with some loops and flourishes.

Michel Galaine

ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'V' and 'M' that are connected, with a horizontal line underneath.

Valérie Meeus

CAISSE RÉGIONALE
DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC

RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 Décembre 2008

INSTITUT FIDUCIAIRE
D'EXPERTISE COMPTABLE
Michel GALAINE
SYNERGIE - Le Millénaire
770, rue Alfred Nobel
34000 - MONTPELLIER

ERNST & YOUNG et Autres

Valérie MEEUS
41, rue Ybry

92576 NEUILLY-SUR-SEINE-CEDEX
SAS à capital variable

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Exercice clos le 31 Décembre 2008

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes Sur les Conventions et Engagements réglementés

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société CREDIT AGRICOLE SA.

Dirigeant concerné :

Monsieur Michel Mathieu, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc et administrateur de la société Crédit Agricole SA.

Nature, objet et modalités :

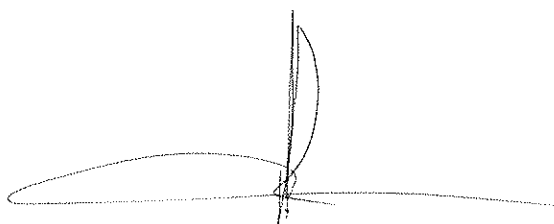
Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 29 Mai 2008.

Le Groupe Crédit Agricole a décidé de lancer un programme d'émission d'obligations sécurisées de type covered bonds destiné à lui apporter la liquidité moyen/long terme nécessaire dans les meilleures conditions de coût et de pérennité en s'appuyant sur des garanties portant sur certaines créances de remboursement de prêts immobiliers. Dans ce cadre, différentes conventions (notamment convention d'avances et convention de garantie financière) ont été conclues entre votre Caisse Régionale, CA Covered Bonds et Crédit Agricole SA.

Au 31 Décembre 2008, cette convention n'a pas produit d'avances ni de créances en garantie au titre des covered bonds.

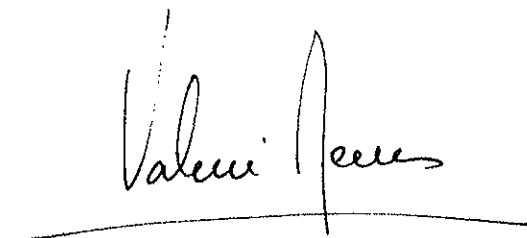
Fait à MONTPELLIER et NEUILLY-SUR-SEINE, le 12 Mars 2009.

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



IFEC

Michel GALAINE



ERNST & YOUNG et Autres

Valérie MEEUS

IFEC
Immeuble Synergie, le Millénaire
770, rue Alfred-Nobel
34000 Montpellier

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Assemblée générale mixte du 27 mars 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation de titres de capital achetés

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation de titres de capital achetés, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre caisse régionale, dans la limite de 10 % des certificats coopératifs d'investissement représentatifs de son capital social à la date de réalisation des achats, de ses propres certificats coopératifs d'investissement, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

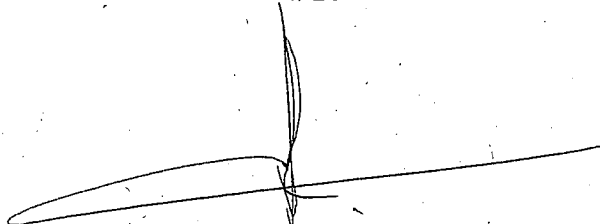
Votre conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres certificats coopératifs d'investissement, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % des certificats coopératifs d'investissement représentatifs de son capital social, par période de vingt-quatre mois, les certificats coopératifs d'investissement ainsi achetés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres certificats coopératifs d'investissement.

Montpellier et Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2009

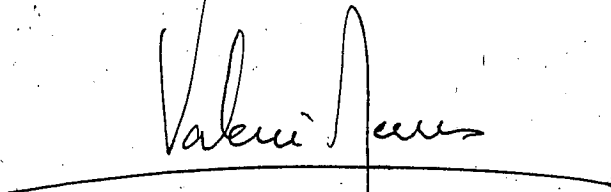
Les Commissaires aux Comptes

IFEC



Michel Galaine

ERNST & YOUNG et Autres



Valérie Meeus

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du
Languedoc**

Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président
du conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit
Agricole Mutuel du Languedoc relatif aux procédures de contrôle
interne et de gestion des risques et aux autres informations
requisés par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier**

IFEC
Immeuble Synergie, Le Millénaire
770, rue Alfred-Nobel
34000 Montpellier

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier

Aux Sociétaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre caisse régionale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le président rend compte, dans son rapport, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la caisse régionale et des autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Nous vous présentons les observations qu'appellent de notre part :

- les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- l'établissement des autres informations prévues par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, étant précisé que nous n'avons pas vérifié la sincérité de ces autres informations.

Nous avons mis en œuvre les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission, sont destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la caisse régionale relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

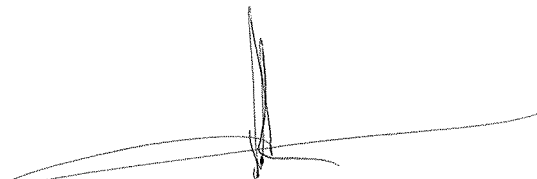
Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Montpellier et Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2009

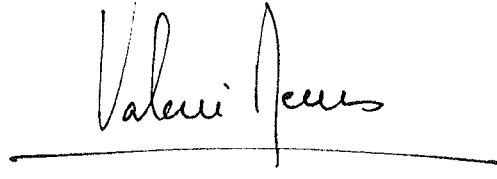
Les Commissaires aux Comptes

IFEC



Michel Galaine

ERNST & YOUNG et Autres



Valérie Meeus

***Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du
Languedoc***

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2008

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la *Caisse régionale du Languedoc*
En date du 2 février 2009**

Les états financiers sont constitués du cadre général, et des notes annexes.

SOMMAIRE

COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2008.....	1
I - CADRE GENERAL	3
PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE.....	3
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE.....	5
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	6
II – ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	9
COMPTE DE RESULTAT.....	9
BILAN ACTIF	10
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	12
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	13
III - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	15
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.....	15
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité</i>	<i>15</i>
1.2. <i>Format de présentation des états financiers</i>	<i>16</i>
1.3. <i>Principes et méthodes comptables</i>	<i>16</i>
1.4. <i>Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31).....</i>	<i>35</i>
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	38
2.1 <i>Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice</i>	<i>38</i>
2.2 <i>Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice.....</i>	<i>39</i>
2.3 <i>Participations dans les entreprises mises en équivalence.....</i>	<i>39</i>
2.4 <i>Les participations non consolidées.....</i>	<i>39</i>
2.5 <i>Les écarts d'acquisition</i>	<i>40</i>
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	40
3.1. <i>Risque de crédit</i>	<i>40</i>
3.2. <i>Risques de marché</i>	<i>47</i>
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement</i>	<i>51</i>
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i>	<i>53</i>
3.5. <i>Risques opérationnels.....</i>	<i>54</i>
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i>	<i>55</i>
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	56
4.1 <i>Produits et charges d'intérêts.....</i>	<i>56</i>
4.2 <i>Commissions nettes.....</i>	<i>57</i>
4.3 <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	<i>57</i>
4.4 <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente.....</i>	<i>59</i>
4.5 <i>Produits et charges nettes des autres activités</i>	<i>59</i>
4.6 <i>Charges générales d'exploitation</i>	<i>59</i>
4.7 <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles ..</i>	<i>59</i>
4.8 <i>Coût du risque.....</i>	<i>60</i>
4.9 <i>Gains ou pertes sur autres actifs.....</i>	<i>60</i>
4.10 <i>Impôts</i>	<i>61</i>
5. INFORMATIONS SECTORIELLES	61
5.1 <i>Information sectorielle par pôles d'activité.....</i>	<i>61</i>
5.2 <i>Information sectorielle par zone géographique.....</i>	<i>62</i>
6. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2008.....	62
6.1 <i>Caisse, Banques centrales</i>	<i>62</i>
6.2 <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat.....</i>	<i>62</i>
6.3 <i>Instruments dérivés de couverture</i>	<i>63</i>
6.4 <i>Actifs financiers disponibles à la vente.....</i>	<i>63</i>
6.5 <i>Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle</i>	<i>64</i>
6.6 <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i>	<i>66</i>
6.7 <i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.....</i>	<i>66</i>

6.8	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	68
6.9	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées.....	69
6.10	Actifs et passifs d'impôts différés.....	69
6.11	Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	70
6.12	Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés.....	71
6.13	Immeubles de placement	71
6.14	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	71
6.15	Provisions techniques des contrats d'assurance.....	72
6.16	Provisions	72
6.17	Capitaux propres	74
7	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS	76
7.1	Détail des charges de personnel.....	76
7.2	Effectif fin de période.....	77
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies.....	77
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.....	77
7.5	Autres engagements sociaux.....	78
7.6	Paiements à base d'actions.....	79
7.7	Rémunérations de dirigeants	79
8	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	79
9	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	80
10	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	81
11	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2008	81

Format de présentation des états financiers

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

I - CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

1. Dénomination, Siège Social et immatriculation

Dénomination sociale : Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du LANGUEDOC

Appellation commerciale : Crédit Agricole du LANGUEDOC

Siège Social : avenue de Montpelliéret - MAURIN - 34977 LATTES CEDEX

Code APE : 651 D

Numéro SIRET : 492 826 417 000 15

Numéro SIREN : 492 826 417 RCS MONTPELLIER

Lieu de cotation : EURONEXT PARIS

2. Forme juridique

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc est une société coopérative à capital et personnel variables, régie par les dispositions des articles L 512-20 et suivants du

Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole, et soumise à la réglementation bancaire contenue dans les articles L 511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier.

En outre, elle est soumise aux dispositions légales ou réglementaires contenues dans :

- la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, modifiée par la loi du 13 juillet 1992 relative à la modernisation des entreprises coopératives,
- les dispositions non abrogées de l'ancien livre V du Code Rural,
- les articles L 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable.

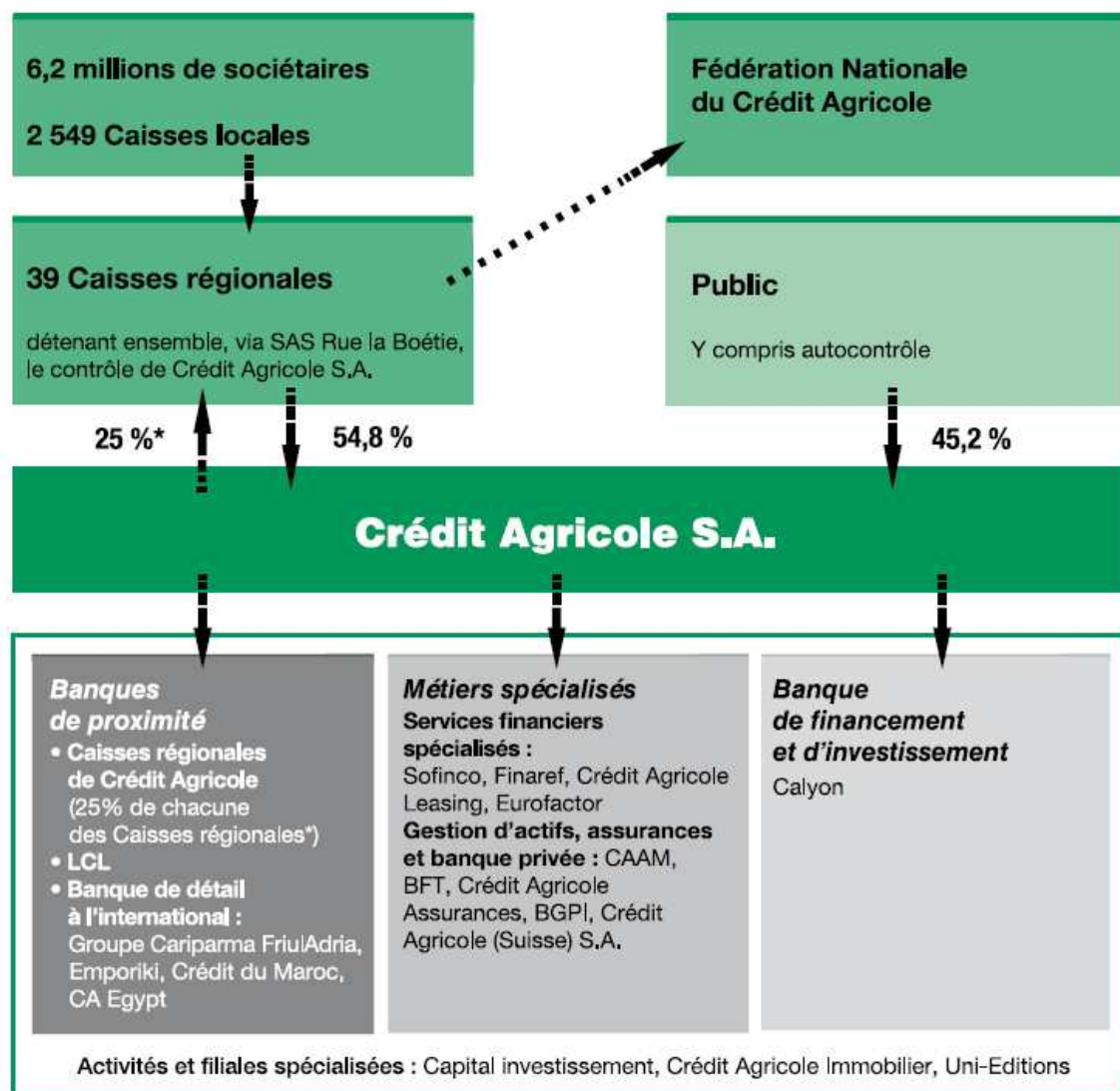
La Caisse régionale a été constituée par acte sous seing privé en date du 26 avril 2007 entre les personnes visées à l'article 512-22 du Code Monétaire et Financier, et inscrite sur la liste des établissements de crédit agréés en qualité de banque mutualiste et coopérative avec l'ensemble des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6.2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Au 31/12/2008

* À l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

Relations internes au Crédit agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole lui sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Épargne-Logement, Plans d'Épargne Populaire, livret

jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles..

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

- La Caisse régionale du Languedoc compte 117 Caisses locales.

Les Caisses locales détiennent 12 774 043 parts sociales de la Caisse régionale du Languedoc. Elles détiennent 40 830 K€ de bons de caisse de la Caisse régionale au 31 décembre 2008.

- La Caisse régionale détient deux fonds dédiés.

Force Midi : implantation en France, consolidation selon la méthode de l'intégration globale, contrôlé à 100 % par la Caisse régionale qui détient 99,99 % d'intérêts.

Gard Diversifié : implantation en France, consolidation selon la méthode de l'intégration globale, contrôlé à 100 % par la Caisse régionale qui détient 99,98 % d'intérêts.

- En dehors des avantages au personnel et autres éléments de rémunération et à l'exclusion d'éventuelles opérations de crédits conclues à des conditions de marché ou aux conditions offertes à l'ensemble du personnel de la Caisse régionale, aucune transaction n'a eu lieu entre les entités du groupe Caisse régionale du Languedoc et les dirigeants de la Caisse régionale.

II – ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

	Notes	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	986 409	858 980
Intérêts et charges assimilées	4.1	-705 402	-579 496
Commissions (produits)	4.2	280 613	269 662
Commissions (charges)	4.2	-32 920	-28 887
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-20 676	2 259
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	30 923	52 015
Produits des autres activités	4.5	60 545	44 317
Charges des autres activités	4.5	-4 989	-4 378
PRODUIT NET BANCAIRE		594 503	614 472
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-273 407	-280 637
Dotations aux amortissements et aux dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-12 773	-16 646
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		308 323	317 189
Coût du risque	4.8	-129 821	-82 189
RESULTAT D'EXPLOITATION		178 502	235 000
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	402	
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6		
RESULTAT AVANT IMPOT		178 904	235 000
Impôts sur les bénéfices	4.10	-43 125	-71 572
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET		135 779	163 428
Intérêts minoritaires		-2	
RESULTAT NET – PART DU GROUPE		135 781	163 428

BILAN ACTIF

ACTIF			
	<i>Notes</i>	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en milliers d'euros)</i>			
CAISSE, BANQUES CENTRALES *	6.1	143 962	142 238
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	15 935	309 741
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	153 972	80 192
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4-6.6	1 176 205	1 585 401
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1-3.3-6.5-6.6	239 978	372 589
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.1-3.3-6.5-6.6	15 008 555	13 644 814
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.4	119 424	-41 944
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	6.6-6.8	88 776	124 157
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS		38 129	
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES	6.10	119 407	79 518
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.11	473 739	406 140
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	6.12		
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	2.3		
IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.13	5 234	5 136
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.14	71 337	80 096
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.14	3 395	1 412
ECARTS D'ACQUISITION	2.6		
TOTAL DE L'ACTIF		17 658 048	16 789 490

BILAN PASSIF

PASSIF			
	<i>Notes</i>	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en milliers d'euros)</i>			
BANQUES CENTRALES *	7,1		
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	7,2	26 019	2 394
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	4,4	145 448	36 497
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	4.3 - 7.7	11 060 478	10 068 912
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	4.1 - 4.3 - 7.7	3 511 490	3 406 394
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	4.2 - 4.3 - 7.9	475 935	365 929
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	4,4	127 217	-1 568
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS	7,10		59 030
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	7,10		
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	7,11	403 321	371 439
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	7,12		
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	7,17		
PROVISIONS	7,18	53 195	69 664
DETTES SUBORDONNEES	4.2 - 4.3 - 7.9	89 378	112 741
CAPITAUX PROPRES	7,19		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		1 765 545	2 298 030
CAPITAL ET RESERVES LIEES		1 392 710	1 398 695
RESERVES CONSOLIDEES		399 648	257 492
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES		-162 593	478 415
RESULTAT DE L'EXERCICE		135 781	163 428
INTERETS MINORITAIRES		21	28
TOTAL DU PASSIF		17 658 048	16 789 490

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capital x propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Élimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1er janvier 2007	205 270	1 298 599	-534	1 503 335		784 116	291	173 928	2 461 670	27	2 461 697
Affectation du résultat 2006		153 902		153 902				-153 902	0		
Réduction de capital	6 758			6 758					6 758		6 758
Variation des titres auto détenus				0					0		0
Dividendes versés en 2007				0				-20 028	-20 028		-20 028
Dividendes reçus des CR et filiales				0					0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0					0		0
Impact relatif aux mouvements d'intérêts minoritaires				0					0		0
Mouvements liés aux stock options				0					0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	6 758	153 902	0	160 660	0	0	0	-173 930	-13 270	0	-13 270
Variation de juste valeur				0		-297 672	-336		-298 008		-298 008
Transfert en compte de résultat				0		-7 984			-7 984		-7 984
Variation de l'écart de conversion				0		0			0		0
Gains ou pertes latents de l'exercice	0	0	0	0	0	-305 656	-336	0	-305 992	0	-305 992
Variation des écarts de fusion		-7 702		-7 702					-7 702		-7 702
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0					0		0
Changement de méthodes comptables		1 672		1 672					1 672		1 672
Résultat au 31.12.2007				0				163 428	163 428		163 428
Autres variations		-1 778		-1 778					-1 778		-1 778
Capitaux propres au 31 décembre 2007	212 028	1 444 693	-534	1 656 187	0	478 460	-45	163 426	2 298 028	27	2 298 055
Affectation du résultat 2007		142 147		142 147				-142 147	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2008	212 028	1 586 840	-534	1 798 334	0	478 460	-45	21 279	2 298 028	27	2 298 055
Réduction de capital (parts de caisses locales)	-5 789			-5 789					-5 789		-5 789
Variation des titres auto détenus	-11		129	118					118		118
Dividendes versés en 2008				0				-21 281	-21 281		-21 281
Dividendes reçus des CR et filiales				0					0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0					0		0
Mouvements liés aux stock options				0					0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-5 800	0	129	-5 671	0	0	0	-21 281	-26 952	0	-26 952
Variation de juste valeur				0		-657 900	37		-657 863		-657 863
Transfert en compte de résultat				0		16 853			16 853		16 853
Affectation du résultat 2007				0					0		0
Variation de l'écart de conversion				0					0		0
Gains ou pertes latents de l'exercice	0	0	0	0	0	-641 047	37	0	-641 010	0	-641 010
Variation des écarts de fusion				0					0		0
Quote-part dans les variations de CP des entreprises associées mises en équivalence				0					0		0
Résultat au 31.12.2008				0				135 781	135 781		135 781
Autres variations (1)		-304		-304				2	-302	-6	-308
Capitaux propres au 31 décembre 2008	206 228	1 586 536	-405	1 792 359	0	-162 587	-8	135 781	1 765 545	21	1 765 566

(1) dont écart entre la valeur de marché et la valeur nominale des CCI du programme de rachat

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale du Languedoc en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	2008	2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Résultat avant impôts	178 904	235 000
Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	13 009	16 859
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	
Dotations nettes aux dépréciations	124 533	47 136
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	
Résultat net des activités d'investissement	-13 405	2 297
Résultat net des activités de financement	5 346	6 662
Intérêts courus non échus (crances et dettes rattachées)	13 703	
Autres mouvements	-33 736	583
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	109 450	73 537
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	907 751	1 208 855
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-1 385 578	-1 138 246
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	350 867	214 133
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-35 481	-4 192
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-132 086	-27 836
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-294 527	252 714
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-6 173	561 251
Flux liés aux participations	-135 108	-95 008
Flux liés aux filiales	-2 743	-13 351
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-5 595	
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-143 446	-108 359
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-11 323	-15 435
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-28 709	-21 964
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-40 032	-37 399
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-189 651	415 493
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	249 104	-166 395
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	141 866	164 758
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	107 238	-331 153
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	59 453	249 098
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	143 694	141 866
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-84 241	107 232
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	-189 651	415 493

Information sur les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement

Il s'agit notamment de l'acquisition de titres SAS La Boetie pour 134 millions d'euros.

Information sur les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement

Il s'agit notamment de la rémunération des parts sociales, CCI et CCA pour 21,3 millions d'euros, du remboursement d'un TSR Radian pour 22,9 millions d'euros, du remboursement des parts sociales de Caisses locales pour 5,8 millions d'euros.

III - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en « disponibles à la vente »
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.

En 2008, la Caisse régionale n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009,

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

La Caisse régionale n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-option,
- les dépréciations durables de titres,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition.
- les actifs d'impôt différé

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- Placements détenus jusqu'à l'échéance,
- Prêts et créances.
- Actifs financiers disponibles à la vente,

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- BMTN Track Max : 1446 milliers d'euros

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

- Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois),
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif),
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible,
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

- Titres du portefeuille « prêts et créances »

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat,
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en cas de signes objectifs de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est reprise et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

- Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La Caisse régionale utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dépréciation est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Titres au passif (IAS 32)**

- Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par la Caisse régionale, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

✓ **Reclassements d'instruments financiers**

La Caisse régionale n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

✓ **Acquisition et cession temporaire de titres**

La Caisse régionale n'est pas concernée.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Créances dépréciées**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- **Créances dépréciées sur base individuelle**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse régionale distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse régionale constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La Caisse régionale du Languedoc ne comptabilise pas de décote sur ses créances restructurées compte tenu du caractère non significatif de celles-ci.

o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que les dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II, les dépréciations sectorielles et les dépréciations sur pays à risque :

Les encours sujets à dépréciation collective intègrent à la fois les engagements bilan et hors bilan.

- Dépréciations sur encours sensibles :

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse régionale détermine, à partir d'outils et de bases

statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Caisse régionale.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

La Caisse régionale met ainsi en œuvre un suivi particulier et un provisionnement renforcé sur ses crédits à l'habitat.

- Autres dépréciations sur base collective :

La Caisse régionale a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Les provisions sectorielles dotées en 2008 par la Caisse régionale portent sur les marchés identifiés comme porteurs de risques spécifiques : la viticulture et les professionnels de l'immobilier du fait de la situation économique locale spécifique et de l'exposition de la Caisse régionale sur ces secteurs.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.
- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

Les écarts de valorisation des instruments dérivés sont comptabilisés en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

- Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, la Caisse régionale se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

- Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché « observables » ou « non observables ».

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

- Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché .

Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, la Caisse régionale retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

- Absence de technique de valorisation reconnue

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou

sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et

- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37,19)

La Caisse régionale identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse régionale a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3).

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse régionale a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale du Languedoc a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

✓ Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas

suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que la Caisse régionale applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'inaccessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2008.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par la Caisse régionale (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er Janvier 2007. La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénouées par instruments de capitaux propres de Crédit agricole SA, ainsi que celles relatives aux souscriptions d'actions sont désormais comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des « réserves consolidées part du Groupe ».

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans

chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres,

dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,

- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)**

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Immeubles	20 ans
Agencements	5 à 8 ans

Matériel informatique	3 à 6 ans (linéaire ou dégressif)
Matériel spécialisé	3 à 5 ans (linéaire ou dégressif)

Les éléments dont dispose la Caisse régionale sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Activités d'assurance (IFRS 4)**

Néant.

➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte,
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il excède 1 % du total de bilan de la Caisse régionale consolidée qui détient ses titres.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Languedoc représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale du Languedoc et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués entre autres de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de la Caisse régionale selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que la Caisse régionale obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc,
- la Caisse régionale a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », la Caisse régionale a délégué ces pouvoirs de décision,
- la Caisse régionale a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc, ou
- la Caisse régionale conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

La Caisse régionale détient deux fonds dédiés :

« Force Midi » et « Gard diversifié »

Le traitement comptable des actifs financiers des entités consolidées Force Midi et Gard Diversifié (OPCVM dédiés) a été modifié au 1er janvier 2008. Ainsi, s'agissant d'actifs financiers non acquis dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme, ils ont été reclassés de la catégorie « titres de transaction » vers la catégorie « titres disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur de ces actifs sont désormais comptabilisées par la contrepartie des capitaux propres et non plus par le compte de résultat.

Les actifs financiers reclassés s'élèvent respectivement à 237,4 millions d'euros pour Force Midi et 64,2 millions d'euros pour Gard Diversifié ; le résultat des entités concernées au 31 décembre 2007 s'élevait à 1,9 millions d'euros pour Force Midi et -0,1 millions d'euros pour Gard Diversifié. Retraité selon le traitement comptable actuel, il aurait été de -10,4 millions d'euros pour Force Midi et -0,3 millions d'euros pour Gard Diversifié.

Les résultats comptabilisés jusqu'au 31 décembre 2007 dans les deux entités restent acquis; les plus values réalisées sur des actifs déjà présents au 31 décembre 2007 sont calculées sur la valeur des actifs au 31 décembre 2007.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale,

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres, chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres, la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

La Caisse régionale n'est pas concernée par ce dispositif.

➤ **Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition (IFRS 3)**

La Caisse régionale n'est pas concernée par ce dispositif.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée dans la note 11.

2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

➤ **Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2008**

Néant

➤ **Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2008**

Néant.

➤ **Changement de dénomination sociale**

Néant.

➤ **Changement de méthode de consolidation**

Néant.

2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

Néant.

2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Néant.

2.4 Les participations non consolidées

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
CEDICAM	285	1,98	278	1,98
SACAM INTERNATIONAL	42 267	4,00	35 962	4,00
SACAM MACHINISME	36	1,17	35	1,17
SAS RUE DE LA BOETIE	415 683	4,00	849 203	4,00
SACAM DEVELOPPEMENT	31 766	4,04	38 059	4,04
SEGUR SAS	7	3,99	12	3,99
MIROSMENIL SAS	7	3,99	12	3,99
COURCELLES SNC	6	3,98	5	3,98
DELTAGER	586	16,66	595	16,66
RADIAN	163	7,31	154	7,31
SACAM	4 253	4,56	4 141	4,56
SACAM PARTICIPATION	11	3,77	10	3,77
SACAM ASSURANCES	733	4,40	620	4,40
SOFILARO	6 259	77,63	7 770	77,63
SNC CA TITRES	1 758	2,66	2 081	3,58
TLJ	277	1,53	276	1,53
SACAM SQUARE HABITAT	10	1,39	10	1,39
SACAM PLEINCHAMP	317	3,00	300	3,00
SACAM PROGICA	465	4,03	359	4,03
SACAM SANTEFI	182	4,21	181	4,21
SACAM FIRECA	2 864	3,74	2 793	3,74
CA GRANDS CRUS	6 639	6,67	5 156	6,67
CA LANGUEDOC IMMOBILIER	5 015	100,00	5 000	100,00
PATRI IMMO	-	0,00	1 086	100,00
AUTRES	6 224		6 094	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (hors SCI d'exploitation)	525 813		960 192	
PARKING MENDE	33		33	
Total SCI d'exploitation	33		33	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés⁽¹⁾	525 846		960 225	

(1) Dont 4514 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable pour 2008.

Les entités immobilières ne sont pas consolidées car l'impact est jugé non significatif. La valeur au bilan des titres de participation non consolidée est déterminée à la juste valeur. Les principales valorisations sont communiquées par la Fédération Nationale du Crédit Agricole. L'impact global en capitaux propres des réévaluations des titres non consolidés s'élève à - 178 483 milliers d'euros.

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

2.5 Les écarts d'acquisition

Néant.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion du risque bancaire au sein de la Caisse régionale du Languedoc est assurée par la Direction des risques et contrôles permanents qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

(cf. rapport de gestion [partie risque de crédit])

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse régionale du Languedoc assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Après examen du dossier au sein d'un Comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse régionale, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés".

Exposition maximum au risque de crédit

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	15 935	309 741
Instruments dérivés de couverture	8 524	43 695
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	648 270	622 729
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	63 163	44 051
Prêts et créances sur la clientèle	15 008 555	13 644 814
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	88 776	124 157
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	15 833 223	14 789 187
Engagements de financement donnés	1 962 568	1 865 137
Engagements de garantie financière donnés	421 818	493 337
Provisions - Engagements par signature	3 376	4 172
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	2 381 010	2 354 302
TOTAL Exposition nette	18 214 233	17 143 489

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit IFRS 7 § 37]

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique : (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales	19					19
Etablissements de crédit	238 684					238 684
Institutions non établissements de crédit	1 596 797					1 596 797
Grandes entreprises	2 968 576	42 507	34 416	20 942	19 814	2 914 346
Clientèle de détail	10 893 282	150 310	99 197	159 034	159 034	10 635 051
Total *	15 697 358	192 817	133 613	179 976	178 848	15 384 897
Créances rattachées nettes						85 405
Dépréciations sur base collective						-221 769
Valeurs nettes au bilan						15 248 533

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 91 299 milliers d'euros

	31.12.2007					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Administrations centrales						0
Etablissements de crédit	372 589					372 589
Institutions non établissements de crédit	1 539 680	32				1 539 680
Grandes entreprises	2 858 310	61 084	42 004	36 371	32 196	2 784 110
Clientèle de détail	9 609 422	129 618	73 041	101 967	101 967	9 434 414
Total	14 380 001	190 734	115 045	138 338	134 163	14 130 793
Créances rattachées nettes						72 810
Dépréciations sur base collective						-186 200
Valeurs nettes au bilan						14 017 403

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	293 707	169 477
Grandes entreprises	432 494	466 314
Clientèle de détail	1 236 367	1 229 074
Total	1 962 568	1 864 865
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	6 789	8 393
Grandes entreprises	317 845	372 257
Clientèle de détail	97 184	112 687
Total	421 818	493 337

Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	50 874	62 476
Grandes entreprises	681 408	750 669
Clientèle de détail	2 767 384	2 585 880
Total	3 499 666	3 399 025
Dettes rattachées	11 824	7 369
Valeur au bilan	3 511 490	3 406 394

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au crédit agricole)

	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
France (y compris DOM-TOM)	15 493 016	191 016	132 552	179 009	178 033	15 182 431
Autres pays de l'UE	140 140	1 553	904	861	710	138 526
Autres pays d'Europe	14 232	26	17	54	54	14 161
Amérique du Nord	12 721	111	62	38	38	12 621
Amériques Centrale et du Sud	7 904	1	1			7 903
Afrique et Moyen Orient	17 815	74	49	12	12	17 754
Asie et Océanie (hors Japon)	11 390	36	28	2	1	11 361
Japon	140					140
Total *	15 697 358	192 817	133 613	179 976	178 848	15 384 897
Créances rattachées nettes						85 405
Dépréciations sur base collective						-221 769
Valeurs nettes au bilan						15 248 533

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 91 299 milliers d'euros

	31.12.2007					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
France (y compris DOM-TOM)	14 193 627	188 802	113 966	137 507	133 404	13 946 257
Autres pays de l'UE	126 352	1 716	946	638	567	124 839
Autres pays d'Europe	16 652	90	68	79	79	16 505
Amérique du Nord	12 325	4	2	42	42	12 281
Amériques Centrale et du Sud	7 167			4	4	7 163
Afrique et Moyen Orient	14 456	121	62	13	12	14 382
Asie et Océanie (hors Japon)	9 274	1	1	55	55	9 218
Japon	148					148
Total	14 380 001	190 734	115 045	138 338	134 163	14 130 793
Créances rattachées nettes						72 810
Dépréciations sur base collective						-186 200
Valeurs nettes au bilan						14 017 403

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 943 085	1 844 474
Autres pays de l'UE	15 648	9 150
Autres pays d'Europe	1 058	7 839
Amérique du Nord	323	990
Amériques Centrale et du Sud	51	53
Afrique et Moyen Orient	1 220	767
Asie et Océanie (hors Japon)	1 173	1 582
Japon	10	10
Total	1 962 568	1 864 865
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	417 350	488 291
Autres pays de l'UE	979	334
Autres pays d'Europe	3 435	4 677
Amérique du Nord	20	20
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient	34	15
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total	421 818	493 337

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
France (y compris DOM-TOM)	3 454 869	3 355 496
Autres pays de l'UE	28 238	28 351
Autres pays d'Europe	7 214	6 715
Amérique du Nord	3 081	3 468
Amériques Centrale et du Sud	1 042	581
Afrique et Moyen Orient	3 789	3 155
Asie et Océanie (hors Japon)	1 229	1 223
Japon	204	36
Organismes supra-nationaux		
Total	3 499 666	3 399 025
Dettes rattachées	11 824	7 369
Valeur au bilan	3 511 490	3 406 394

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

	31.12.2008						31.12.2008	31.12.2008
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées							
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés		
(en milliers d'euros)								
Instruments de capitaux propres						12 527	-4 514	8 013
Instruments de dette	0	0	0	0	0	228	-10	218
<i>Administrations centrales</i>					0			
<i>Etablissements de crédit</i>					0			
<i>Institutions non établissements de crédit</i>					0			
<i>Grandes entreprises</i>					0	228	-10	218
<i>Clientèle de détail</i>					0			
Prêts et avances	583 983	8 310	4 905	79	597 277	405 123	-344 791	60 332
<i>Administrations centrales</i>	19				19			
<i>Etablissements de crédit</i>	3				3			
<i>Institutions non établissements de crédit</i>	103 880		4 714		108 594			
<i>Grandes entreprises</i>	213 457	1 164		16	214 637	65 806	-56 587	9 219
<i>Clientèle de détail</i>	266 624	7 146	191	63	274 024	339 317	-288 204	51 113
Autres actifs financiers					0			
Total	583 983	8 310	4 905	79	597 277	417 878	-349 315	68 563

	31.12.2007						31.12.2007	31.12.2007
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées							
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés		
(en milliers d'euros)								
Instruments de capitaux propres						11 007	-4 285	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	228	-13	0
<i>Administrations centrales</i>					0			
<i>Etablissements de crédit</i>					0			
<i>Institutions non établissements de crédit</i>					0			
<i>Grandes entreprises</i>					0	228	-13	
<i>Clientèle de détail</i>					0			
Prêts et avances	606 768	4 880	136	350	612 134	358 473	-464 809	0
<i>Administrations centrales</i>					0			
<i>Etablissements de crédit</i>					0			
<i>Institutions non établissements de crédit</i>	83 531	92	100		83 723	33	-1	
<i>Grandes entreprises</i>	264 872	1 054		5	265 931	104 573	-81 318	
<i>Clientèle de détail</i>	258 365	3 734	36	345	262 480	253 867	-383 490	
Autres actifs financiers					0			
Total	606 768	4 880	136	350	612 134	369 708	-469 107	0

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	-13 931	303 419	47 246	344 715
Risques sur les autres contreparties	1 245	3 420	-80	190
Total	-12 686	306 839	47 166	344 905
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières				
- dérivés actions et sur indices				
Total	0	0	0	0
Incidence des accords de compensation	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation	-12 686	306 839	47 166	344 905

3.2. Risques de marché

(cf. rapport de gestion [partie risques de marché])

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite (cf. rapport de gestion chapitre Risque de marchés).

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture - juste valeur actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	0	153 972	153 972	80 192
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts						153 972	153 972	80 192
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	0	0	153 972	153 972	80 192
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	0	153 972	153 972	80 192

Instruments dérivés de transaction - juste valeur actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	82	0	4 727	4 809	5 168
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				0	0	4 727	4 727	5 168
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				82			82	
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	2 200	0	0	0	0	0	2 200	697
. Dérivés sur actions & indices boursiers	2 200						2 200	
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits							0	697
. Autres								
Sous total	2 200	0	0	82	0	4 727	7 009	5 865
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	2 200	0	0	82	0	4 727	7 009	5 865

Instruments dérivés de couverture - juste valeur passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	838	2 362	142 248	145 448	36 497
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				838	2 362	142 248	145 448	36 497
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous total	0	0	0	838	2 362	142 248	145 448	36 497
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	838	2 362	142 248	145 448	36 497

Instruments dérivés de transaction - juste valeur passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008						31.12.2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	<=1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	0	0	5 210	5 292	1 096
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				0	0	5 210	5 210	1 096
. Options de taux								
. Caps-floors-collars	82						82	
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments :	0	0	0	0	0	20 727	20 727	1 298
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits					0	20 727	20 727	1 298
. Autres								
Sous total	0	0	0	0	0	25 937	26 019	2 394
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	0	25 937	26 019	2 394

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en milliers d'euros)</i>	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	5 912 028	4 983 337
. Futures		1 961
. FRA	18 000	
. Swaps de taux d'intérêts	5 843 526	4 949 688
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	50 502	31 688
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or :	117 070	0
. Opérations fermes de change		
. Options de change	117 070	
Autres instruments :	360 242	527 039
. Dérivés sur actions & indices boursiers	100 242	
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits	260 000	527 039
. Autres		
Sous total	6 389 340	5 510 376
. Opérations de change à terme	221 560	69 246
Total	6 610 900	5 579 622

Risques de taux

(cf. rapport de gestion [partie risque de taux d'intérêt global])

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt (cf. rapport de gestion chapitre Risque de taux d'intérêt global)

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

	31.12.2008			31.12.2007		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
<i>(en milliers d'euros)</i>						
EUR	0	87 474	0	0	110 342	
. Taux fixe		87 474			110 342	
. Taux variable						
Total	0	87 474	0	0	110 342	0
. Taux fixe	0	87 474	0	0	110 342	0
. Taux variable	0	0	0	0	0	0

(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)

Risque de change

(cf. rapport de gestion [partie risque de change])

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Les opérations réalisées dans une monnaie autre que l'euro ne sont pas significatives au regard du total bilan.

Risque de prix

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. rapport de gestion [partie risque de liquidité et de financement])

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse régionale du Languedoc en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n°88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- L'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,

- L'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	65 452	18 000	4 541	150 691	238 684
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 291 520	1 381 033	4 615 085	8 171 036	15 458 674
Total	1 356 972	1 399 033	4 619 626	8 321 727	15 697 358
Créances rattachées					117 735
Dépréciations					-566 560
Valeurs nettes au bilan					15 248 533

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	102 172	28 099	7 088	235 230	372 589
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 091 609	1 415 237	4 338 881	7 159 657	14 005 384
Total	1 193 781	1 443 336	4 345 969	7 394 887	14 377 973
Créances rattachées					104 239
Dépréciations					-464 809
Valeurs nettes au bilan					14 017 403

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 479 261	2 086 772	2 876 551	4 513 973	10 956 557
Dettes envers la clientèle	2 980 159	83 166	436 110	231	3 499 666
Total	4 459 420	2 169 938	3 312 661	4 514 204	14 456 223
Dettes Rattachées					115 745
Valeur au bilan					14 571 968

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 348 657	1 902 531	2 622 581	4 115 434	9 989 203
Dettes envers la clientèle	2 906 563	51 744	440 450	269	3 399 026
Total	4 255 220	1 954 275	3 063 031	4 115 703	13 388 229
Dettes Rattachées					87 077
Valeur au bilan					13 475 306

Dettes représentées par un titre et Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31.12.2008				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	978				978
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	329 855	140 000	0	0	469 855
. Émis en France	329 855	140 000			469 855
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	330 833	140 000	0	0	470 833
Dettes rattachées					5 102
Valeur au bilan					475 935
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		26 300	54 650	6 524	87 474
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5				5
Titres et emprunts participatifs					0
Total	5	26 300	54 650	6 524	87 479
Dettes rattachées					1 899
Valeur au bilan					89 378

(en milliers d'euros)	31.12.2007				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	285				285
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	0	362 543	0	0	362 543
. Émis en France		362 543			362 543
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	285	362 543	0	0	362 828
Dettes rattachées					3 101
Valeur au bilan					365 929
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		22 868	77 474		100 342
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5				5
Titres et emprunts participatifs					0
Total	5	22 868	77 474	0	100 347
Dettes rattachées					2 394
Valeur au bilan					102 741

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. rapport de gestion : le risque de taux d'intérêt)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- la couverture de valeur,
- la couverture des flux futurs de trésorerie,
- la couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	153 793	145 266	5 536 483	79 907	36 127	4 755 819
Taux d'intérêt	153 793	145 266	5 536 483	79 907	36 127	4 755 819
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	179	182	10 000	285	370	10 000
Taux d'intérêt	179	182	10 000	285	370	10 000
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	153 972	145 448	5 546 483	80 192	36 497	4 765 819

3.5. Risques opérationnels

(cf. rapport de gestion [partie risques opérationnels])

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes interne ou à des événements externes et qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels avec dans un premier temps l'outil « EUROPA » a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant par une approche qualitative et quantitative d'apprécier le niveau d'exposition d'une entité à ces risques opérationnels avérés et potentiels dans l'ensemble des métiers et fonctions (opérationnelles et support) qui la concernent et de recenser, de qualifier et de coter ces risques opérationnels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif avec le déploiement de l'outil « OLIMPIA » qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1^{er} janvier. Cette démarche quantitative et continue permet de recenser et de collecter les risques opérationnels avérés et d'en mesurer les fréquences et les impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel qui doit figurer dans le tableau de bord de l'entité, d'en analyser l'évolution et ses composantes afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices, d'alerter le management sur les incidents significatifs de la période nécessitant le cas échéant des mesures palliatives appropriées, ou de fournir les informations nécessaires à l'unité en charge des polices d'assurance et/ou pour adapter la politique de couverture des risques de l'entité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de

dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

	31.12.2008	31.12.2007
Fonds propres de base (tier 1)	1 642 048	1 710 851
Fonds propres complémentaires (tier 2)	73 489	306 568
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	404	29 496
Déductions (1)	556 822	583 721
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (<i>si concerné</i>)		
Total des fonds propres prudentiels	1 159 119	1 463 194

(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2

En application de la réglementation, la Caisse régionale doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31/12/08, comme au 31/12/07, la Caisse régionale répond à ces exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 761	9 146
Sur opérations internes au Crédit Agricole	22 745	27 407
Sur opérations avec la clientèle	723 296	615 226
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	486	112
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5 662	8 175
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	224 459	198 914
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	986 409	858 980
Sur opérations avec les établissements de crédit	-5 320	-6 206
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-442 528	-364 942
Sur opérations avec la clientèle	-34 083	-16 722
Actifs financiers disponibles à la vente	-3	-8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Sur dettes représentées par un titre	-21 360	-11 721
Sur dettes subordonnées	-5 346	-6 662
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-196 762	-173 235
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	-705 402	-579 496

(1) dont 23 726 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement

(2) dont 3 371 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat

4.2 Commissions nettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 320	-712	608	968	-605	363
Sur opérations internes au Crédit Agricole	31 333	-17 333	14 000	27 920	-11 747	16 173
Sur opérations avec la clientèle	86 000	-407	85 593	85 415	-442	84 973
Sur opérations sur titres		-39	-39		-76	-76
Sur opérations de change	169		169	182		182
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	10 127	-851	9 276	6 988	-831	6 157
Sur moyens de paiement	122 995	-13 501	109 494	119 691	-15 064	104 627
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	28 669	-77	28 592	28 498	-122	28 376
Produits nets des commissions	280 613	-32 920	247 693	269 662	-28 887	240 775

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-20 936	1784
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-314	129
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	574	346
Résultat de la comptabilité de couverture		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-20 676	2 259

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	1 152		1 152
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>		1 152	- 1 152
Couvertures de flux de trésorerie			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	161 367	128 785	32 582
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	128 785	161 367	- 32 582
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>	-	-	-
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Total résultat de la comptabilité de couverture	291 304	291 304	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts</i>	475		475
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)</i>		475	-475
Couvertures de flux de trésorerie			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace</i>			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
<i>Variations de juste valeur des éléments couverts</i>	48437	10143	38294
<i>Variations de juste valeur des dérivés de couverture</i>	10143	48437	-38294
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux			
<i>Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace</i>			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	59055	59055	0

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus	48 101	44 051
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	-16 853	7 984
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable) ¹	-325	-20
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	30 923	52 015

¹Titres ayant fait l'objet d'une dépréciation durable en 2008 :

TLJ Dotation durable 10 milliers d'euros
Grands Crus Dotation durable 280 milliers d'euros
Sacam Santefi Dotation durable 35 milliers d'euros

4.5 Produits et charges nettes des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	1 112	
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-236	-213
Autres produits (charges) nets	54 680	40 152
Produits (charges) des autres activités	55 556	39 939

4.6 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Charges de personnel	165 234	166 671
Impôts et taxes	10 769	7 383
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	97 404	106 583
Charges d'exploitation	273 407	280 637

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux amortissements	-12 772	-16 645
Dotations aux dépréciations	-1	-1
total	-12 773	-16 646

4.8 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-299 281	-181 152
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	-294 389	-175 555
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Engagements par signature	-715	-1 496
Risques et charges	-4 177	-4 101
Reprises de provisions et de dépréciations	166 924	96 475
Actifs financiers disponibles à la vente	3	417
Prêts et créances	156 399	93 321
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	224	102
Engagements par signature	1 362	934
Risques et charges	8 936	1 701
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-132 357	-84 677
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 357	-1 331
Récupérations sur prêts et créances amorties	3 893	3 819
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-129 821	-82 189

4.9 Gains ou pertes sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	402	0
Plus-values de cession	402	
Moins-values de cession		
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	402	0

4.10 Impôts

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Charge d'impôt courant	-69 832	-83 183
Charge d'impôt différé	26 707	11 611
Charge d'impôt de la période	-43 125	-71 572

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/08

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	178 502	34,43%	61 458
Effet des différences permanentes			-19 973
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-1 709
Effet de l'imposition à taux réduit			-21
Effet des autres éléments			3 370
Taux et charge effectif d'impôt		24,16%	43 125

Au 31/12/2007

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	235 000	34,43%	80 910
Effet des différences permanentes			-11 865
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			3 027
Effet de l'imposition à taux réduit			-18
Effet des autres éléments			-482
Taux et charge effectif d'impôt		30,46%	71 572

5. Informations sectorielles

5.1 Information sectorielle par pôles d'activité et par zone géographique

Compte tenu de la définition des secteurs d'activité retenus, la Caisse régionale présente son activité dans le secteur « Banque de proximité en France ».

6 Notes relatives au bilan au 31 décembre 2008

6.1 Caisse, Banques centrales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	100 153		99 958	
Banques centrales	43 541		41 908	
Total en principal	143 694	0	141 866	0
Créances / Dettes rattachées	268		372	
Valeur au bilan	143 962	0	142 238	0

6.2 Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	7 236	307 470
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	8 699	2 271
Juste valeur au bilan	15 935	309 741

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	227	301 605
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	227	10 854
* Titres cotés	227	
* Titres non cotés		10 854
- Actions et autres titres à revenu variable	0	290 751
* Titres cotés		
* Titres non cotés		290 751
Instruments dérivés	7 009	5 865
Juste valeur au bilan	7 236	307 470

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	8 699	2 271
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	8 699	2 271
* Titres cotés		
* Titres non cotés	8 699	2 271
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
* Titres cotés		
* Titres non cotés		
Juste valeur au bilan	8 699	2 271

Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	26 019	2 394
Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option		
Juste valeur au bilan	26 019	2 394

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	26 019	2 394
Juste valeur au bilan	26 019	2 394

Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

Néant

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	647 836	622 683
* Titres cotés	120	109
* Titres non cotés	647 716	622 574
- Actions et autres titres à revenu variable	527 935	962 672
* Titres cotés		
* Titres non cotés	527 935	962 672
Total des titres disponibles à la vente	1 175 771	1 585 355
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	434	46
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 176 205	1 585 401

(1) dont 4524 M€ comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	647 836	98 170	75 325	622 683
Actions et autres titres à revenu variable	6 637	1 398		6 766
Titres de participation non consolidés	521 298	16 520	194 719	955 906
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	434			46
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	1 176 205	116 088	270 044	1 585 401
Impôts		-34 565	-25 934	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		81 523	244 110	

6.5 Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	59 007	39 973
dont comptes ordinaires débiteurs sains		
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	4 037	4 037
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
Total	63 044	44 010
Créances rattachées	109	41
Dépréciations		
Valeur nette	63 153	44 051
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	20 497	117 813
Comptes et avances à terme	110 743	164 338
Prêts subordonnés	44 400	44 400
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	175 640	326 551
Créances rattachées	1 185	1 987
Dépréciations		
Valeur nette	176 825	328 538
Valeur nette au bilan	239 978	372 589

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	55 327	52 157
Autres concours à la clientèle	15 032 228	13 749 929
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	97 600	97 600
Titres non cotés sur un marché actif	3 840	3 840
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	175 075	18 160
Comptes ordinaires débiteurs	94 604	85 726
Total	15 458 674	14 007 412
Créances rattachées	116 441	102 211
Dépréciations	566 560	464 809
Valeur nette	15 008 555	13 644 814
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Total	0	0
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	15 008 555	13 644 814

6.6 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Créances sur établissements de crédit						
Créances clientèle	464 809	311 922	210 170		-1	566 561
dont provisions collectives	186 200	47 716	66 032			167 884
dont provisions sectorielles		69 686	9 012			60 674
Opérations de crédit-bail						
Titres détenus jusqu'à l'échéance						
Actifs disponibles à la vente	4 298	325	99			4 524
Autres actifs	526		225		-118	183
Total des dépréciations sur l'actif	469 633	312 247	210 494	0	-119	571 268

<i>(en milliers d'euros)</i>	01.01.2007	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements (1)	31.12.2007
Créances sur établissements de crédit						0
Créances clientèle	417 351	189 740	142 282			464 809
dont provisions collectives	148 459	37 741				186 200
Opérations de crédit-bail						
Titres détenus jusqu'à l'échéance						
Actifs disponibles à la vente	7 629	20	3 351			4 298
Autres actifs	627	1	102			526
Total des dépréciations sur l'actif	425 607	189 761	142 384	0	0	469 633

6.7 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	4 435	10 336
dont comptes ordinaires créditeurs		
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	4 435	10 336
Dettes rattachées	56	
Valeur au bilan	4 491	10 336
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	145 662	6 799
Comptes et avances à terme	10 806 460	9 972 069
Total	10 952 122	9 978 868
Dettes rattachées	103 865	79 708
Valeur au bilan	11 055 987	10 058 576
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	11 060 478	10 068 912

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	2 707 003	2 683 752
Comptes d'épargne à régime spécial	41 709	57 023
Autres dettes envers la clientèle	750 954	658 250
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	3 499 666	3 399 025
Dettes rattachées	11 824	7 369
Valeur au bilan	3 511 490	3 406 394

6.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Effets publics et valeurs assimilées		2 287
Obligations et autres titres à revenu fixe	87 404	119 393
Total	87 404	121 680
Créances rattachées	1 372	2 477
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	88 776	124 157

6.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	978	285
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	469 855	362 543
. Émis en France	469 855	362 543
. Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Total	470 833	362 828
Dettes rattachées	5 102	3 101
Valeur au bilan	475 935	365 929
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	87 474	110 342
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5	5
Titres et emprunts participatifs		
Total	87 479	110 347
Dettes rattachées	1 899	2 394
Valeur au bilan	89 378	112 741

6.10 Actifs et passifs d'impôts différés

Impôts différés - Actif <i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Provisions pour risques et charges non déductibles	94 465	77 048
Charges à payer non déductibles	2 183	2 787
Couvertures de Flux de Trésorerie	29	24
Autres impôts différés actif	19 162	82 691
Actifs disponibles à la vente	-3 820	-56 046
Autres impôts différés nets	2 808	346
Actifs financiers à la juste valeurs	-19 943	-26 977
Total impôt différé actif	94 884	79 873

6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Autres actifs	218 783	187 171
Comptes de stocks et emplois divers	249	249
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	218 256	186 674
Comptes de règlements	278	248
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	254 956	218 969
Comptes d'encaissement et de transfert	165 035	137 740
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	30	2
Produits à recevoir	80 613	75 657
Charges constatés d'avance	374	195
Autres comptes de régularisation	8 904	5 375
Valeur nette au bilan	473 739	406 140

Comptes de régularisation passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Autres passifs (1)	179 433	176 350
Comptes de règlements	790	594
Créditeurs divers	167 303	164 405
Versement restant à effectuer sur titres	7 678	7 678
Autres	3 662	3 673
Comptes de régularisation	223 888	195 089
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	19 774	32 935
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	54 695	44 367
Charges à payer	145 245	117 787
Autres comptes de régularisation	4 174	
Valeur au bilan	403 321	371 439

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12 Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

Néant.

6.13 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Valeur brute	7 854		837	- 520			8 171
Amortissements et dépréciations	- 2 718		- 236	17			- 2 937
Valeur nette au bilan	5 136	-	601	- 503	-	-	5 234

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	01.01.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Valeur brute	7 844					10	7 854
Amortissements et dépréciations	- 2 504		- 214				- 2 718
Valeur nette au bilan	5 340	-	- 214	-	-	10	5 136

La valeur des immeubles de placement est estimée à la valeur comptable au 31 décembre 2008 et 2007.

6.14 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	228 630		37 514	- 34 521		- 1	231 622
Créances rattachées							-
Amortissements et dépréciations	- 148 534	-	11 771	20			- 160 285
Valeur nette au bilan	80 096	-	25 743	- 34 501	-	- 1	71 337
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	71 750		3 262	- 278			74 734
Amortissements et dépréciations	- 70 338	-	1 002			1	- 71 339
Valeur nette au bilan	1 412	-	2 260	- 278	-	1	3 395

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	223 650	- 8 783	13 737	- 547		573	228 630
Créances rattachées							-
Amortissements et dépréciations	- 136 640	4 539	16 433				- 148 534
Valeur nette au bilan	87 010	- 4 244	- 2 696	- 547	-	573	80 096
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	71 589		161				71 750
Amortissements et dépréciations	- 70 124		213			1	- 70 338
Valeur nette au bilan	1 465	-	52	-	-	1	1 412

6.15 Provisions techniques des contrats d'assurance

Néant.

6.16 Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
Risques sur les produits épargne logement	14 199		1 595	-1 569				14 225
Risques d'exécution des engagements par signature	4 172		715	-148	-1 362			3 377
Risques opérationnels (1)	28 824			-1 128	-13 102			14 594
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	2 548		2 683	-2 571	-164			2 496
Litiges divers	18 422		5 868	-901	-6 079			17 310
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	1 499		890	-718	-479		1	1 193
Provisions	69 664	0	11 751	-7 035	-21 186	0	1	53 195

(1) Reprises et utilisations de provisions dans le cadre du contrôle CNASEA portant sur les années 2000 à 2003

(en milliers d'euros)	31.12.2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
Risques sur les produits épargne logement	13 988		2 131		-1 920			14 199
Risques d'exécution des engagements par signature	3 609		1 496	-293	-641		1	4 172
Risques opérationnels	28 818						6	28 824
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	3 595		2 209	-1 714	-1 542			2 548
Litiges divers	15 633		4 649	-593	-1 267			18 422
Participations								0
Restructurations								0
Autres risques	1 069		949	-451	-61		-7	1 499
Provisions	66 712	0	11 434	-3 051	-5 431	0	0	69 664

Provision épargne logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	286 987
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 210 306	985 813
Ancienneté de plus de 10 ans	663 780	760 779
Total plans d'épargne-logement	1 874 086	2 033 579
Total comptes épargne-logement	273 425	282 746
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 147 511	2 316 325

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2008 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
	40 011	42 692
Comptes épargne-logement :		
	68 291	68 888
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	108 302	111 580

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	3 862
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	3 238	111
Ancienneté de plus de 10 ans	2 626	2 959
Total plans d'épargne-logement	5 864	6 932
Total comptes épargne-logement	8 361	7 267
Total provision au titre des contrats épargne-logement	14 225	14 199

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :					
	6 932	25	1 093		5 864
Comptes épargne-logement :					
	7 267	1 562	468		8 361
Total provision au titre des contrats épargne-logement	14 199	1 587	1 561	0	14 225

6.17 Capitaux propres

➤ Composition du capital au 31 décembre 2008

La Caisse régionale du Languedoc est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2008	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2008
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	2 542 006			2 542 006
Dont part du Public	2 536 938			2 500 969
Dont part Crédit Agricole S.A.				0
Dont part Auto-détenue	5 068			41 037
				0
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	5 105 397			5 105 397
Dont part du Public				0
Dont part Crédit Agricole S.A.	5 105 397			5 105 397
				0
Parts sociales	12 774 184			12 774 184
Dont 117 Caisses Locales	12 772 883			12 774 043
Dont 28 administrateurs de la CR	739			140
Dont Crédit Agricole S.A.	2			1
Divers	560			0
TOTAL	20 421 587	0	0	20 421 587

La valeur nominale des titres est de 10 € et le montant total du capital de la Caisse régionale s'élève à 204 215 870 euros.

➤ Actions de préférences

Néant.

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale du Languedoc sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2007	2,22	2,22	0,34
Prévu 2008	2,24	2,24	0,35

➤ Dividendes

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2008

L'affectation du résultat social et la fixation du dividende 2008 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale du Languedoc du 27 mars 2009.

Le texte de la résolution est le suivant :

Distribution des résultats.

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat distribuable de l'exercice 2008, correspondant au résultat net social de 152 394 025 ,42 euros, telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration.

Elle décide, en conséquence, de distribuer les résultats comme suit :

- 4 470 964,40 euros pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, correspondant à un taux fixé à 3,50 %,
 - Cet intérêt sera payable à partir du 15 avril 2009.
- 5 694 093,44 euros destinés au dividende à verser aux porteurs de Certificats Coopératifs d'Investissement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, représentant un dividende de 2,24 euros net par titre.
 - Ce dividende sera payable à partir du 15 avril 2009.
- 11 436 089,28 euros représentant le dividende à verser au porteur de Certificats Coopératifs d'Associés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, soit un dividende de 2,24 euros net par titre.
 - Ce dividende sera payable à partir du 15 avril 2009.

Affectation du résultat disponible.

Après rémunération du capital social, le résultat net social à affecter s'élève à 130 792 878,30 euros :

- Les trois quarts de ce résultat doivent obligatoirement être affectés à la Réserve Légale, soit 98 094 658 ,73 euros ;
- Le Conseil d'Administration propose d'affecter le quart disponible à la Réserve Facultative, soit 32 698 219,57 euros.

7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et traitements (*)	-85 206	-88 595
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-9 472	-9 412
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	-3 148	-1 714
Autres charges sociales	-33 215	-33 897
Intéressement et participation	-23 044	-22 094
Impôts et taxes sur rémunération	-11 149	-10 959
Total charges de personnel	-165 234	-166 671

- (*) Dont indemnités de fin de carrière versées pour 1 472 K€
Dont Autres avantages à long terme versés : Médailles du travail pour 95 K€

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31.12.2008	31.12.2007
France	2 687	2 742
Etranger		
Total	2 687	2 742

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

(en milliers d'euros)		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	33 998	42 145	44 183
	Ecart de change			
	Coût des services rendus sur la période	1 742	1 641	1 820
	Coût financier	1 731	1 665	1 534
	Cotisations de l'employé			
	Modification / Réduction / liquidation de plan	-10 489		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)			
	Indemnités de cessation d'activité			
	Prestations versées (obligatoire)	-1 733	-1 417	-1 020
	(Gains) / pertes actuariels	1 690	-10 037	-4 372
Dette actuarielle au 31/12/n	26 939	33 997	42 145	

(en milliers d'euros)		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus sur l'exercice	1 742	1 640	1 820
	Coût financier	1 731	1 665	1 534
	Rendement attendu des actifs sur la période	-1 406	-1 688	-1 687
	Amortissement du coût des services passés			-617
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	2 102	-418	
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations			
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus			
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	4 169	1 199	1 050

(en milliers d'euros)		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Variation de juste valeur des actifs du régime et des droits à remboursement	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	34 722	42 236	42 211
	Ecart de change			
	Rendement attendu des actifs	1 406	1 688	1 687
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-412	-9 619	-3 755
	Cotisations de l'employeur	3 476	1 833	3 114
	Cotisations de l'employé			
	Modification / Réduction / liquidation de plan	-10 489		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)			
	Indemnités de cessation d'activité			
	Prestations versées	-1 733	-1 417	-1 021
	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	26 970	34 721	42 236

(en milliers d'euros)		31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Position nette	Dette actuarielle nette fin de période	-26 938	33 997	42 145
	Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	26 971	34 721	42 236
	Position nette (passif) / actif fin de période	-33	-724	-91

Régimes prestations définies: principales hypothèses actuarielles	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2006
Taux d'actualisation (2)			
- Retraite chapeau	4,71%	4,86%	
- IFC Prédica	5,24%	5,24%	
- Fomugei	4,71%	4,73%	
Autres (à détailler)			

(2) calculé sur la base des taux d'actualisation définis par le Groupe et sur la base des durées

7.5 Autres engagements sociaux

Les provisions constituées par la Caisse régionale du Languedoc au titre de la médaille du travail s'élèvent à 2 459 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2008.

7.6 Paiements à base d'actions

La Caisse régionale du Languedoc n'a pas procédé à des paiements fondés sur des actions.

7.7 Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations perçues en 2008 par les Cadres de direction (net versé) est de 1 976 milliers d'euros.

Le montant global des indemnités perçues en 2008 par les Administrateurs est de 275 milliers d'euros.

Le montant des crédits réalisés pour le compte des Cadres de direction durant l'exercice 2008 est de 175 milliers d'euros.

Le montant des crédits réalisés pour le compte des Administrateurs durant l'exercice 2008 est de 4 721 milliers d'euros.

8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus et actifs donnés en garantie

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements donnés	2 384 386	2 358 474
Engagements de financement	1 962 568	1 865 137
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		272
. Engagements en faveur de la clientèle	1 962 568	1 864 865
Ouverture de crédits confirmés	1 502 090	1 319 157
- Ouverture de crédits documentaires	7 547	8 544
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 494 543	1 310 613
Autres engagements en faveur de la clientèle	460 478	545 708
Engagements de garantie	421 818	493 337
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit		0
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
. Engagements d'ordre de la clientèle	421 818	493 337
Cautions immobilières	144 281	99 652
Garanties financières	52 716	36 646
Autres garanties d'ordre de la clientèle	224 821	357 039

Engagements reçus	3 482 529	2 870 319
Engagements de financement	582	733
. Engagements reçus d'établissements de crédit	582	733
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 468 196	2 839 556
. Engagements reçus d'établissements de crédit	263 369	255 951
. Engagements reçus de la clientèle	3 204 827	2 583 605
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	789 456	761 862
Autres garanties reçues	2 415 371	1 821 743
Autres engagements reçus	13 751	30 030

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Actifs obtenus par prise de possession de garantie au cours de la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs non courants détenus en vue de la vente	432	
Immobilisations corporelles		
Immeubles de placement		neant
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres		
Total		

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Garanties détenues dont l'entité peut disposer

Les garanties détenues par la Caisse régionale du Languedoc et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale du Languedoc.

9 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10a : Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	239 978	63 153	372 589	372 589
Prêts et créances sur la clientèle	15 008 555	14 940 102	13 644 814	13 553 021
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	88 776	80 354	124 157	125 173
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	4 491	4 491	10 068 912	10 028 325
Dettes envers la clientèle	14 567 477	14 491 991	3 406 394	3 406 394
Dettes représentées par un titre	475 935	475 935	365 929	365 929
Dettes subordonnées	89 378	88 260	112 741	112 741

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

11 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2008

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Pays d'implantation	Méthode de consolidation au 31/12/2007	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007
117 Caisses locales	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Force Midi	France	Globale	100,00	100,00	99,99	99,99
Gard Diversifié	France	Globale	100,00	100,00	99,98	99,98

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du
Languedoc**

Exercice clos le 31 décembre 2008

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

IFEC
Immeuble Synergie, Le Millénaire
770, rue Alfred-Nobel
34000 Montpellier

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.S à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et avons vérifié la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

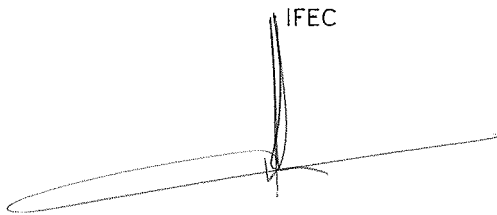
III. Vérification spécifique

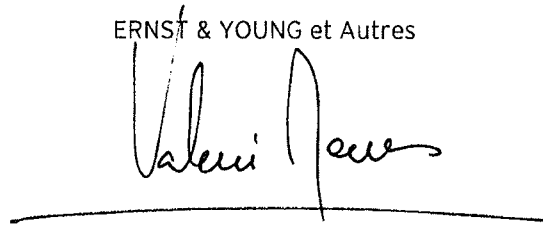
Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Montpellier et Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

IFEC

Michel Galaine

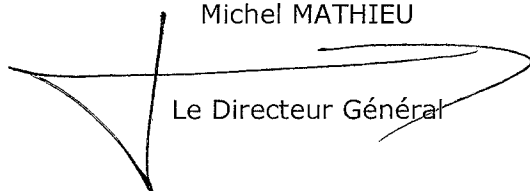
ERNST & YOUNG et Autres

Valérie Meeus

Maurin, le 30 mars 2009

Déclaration des personnes physiques

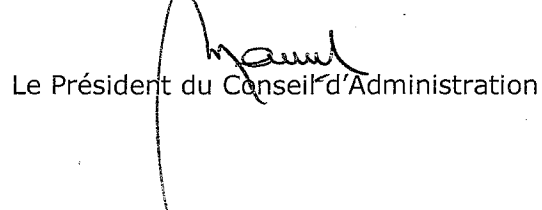
Nous soussignés, Alain MAUREL, Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc et Michel MATHIEU, Directeur Général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Languedoc, attestons, qu'à notre connaissance, les comptes au 31 décembre 2008 sont établis conformément aux normes applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles ils sont confrontés.

Michel MATHIEU



Le Directeur Général

Alain MAUREL



Le Président du Conseil d'Administration